

Microfinance en République Démocratique du Congo: Cas du site maraîcher de N'djili/CECOMAF à Kinshasa

par Patience MPANZU BALOMBA

Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux (FUSAGx) et Université Catholique de Louvain (UCL)

Traductions: Original: [fr](#) Source:

[Disponible en mode
multipage](#)



Communauté Française de Belgique

FACULTE UNIVERSITAIRE DES SCIENCES AGRONOMIQUES DE GEMBOUX

MICROFINANCE EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Cas du site maraîcher de N'djili/CECOMAF à Kinshasa

Promoteur :

Prof. Baudouin MICHEL (FUSAGx) Lecteurs et membres du jury:

Prof. André NSABIMANA (UCL) Dr. Thomas DOGOT (FUSAGx)

Mr. Jérôme BINDELLE (FUSAGx)

Mémoire présenté par :

Patience MPANZU BALOMBA

En vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Spécialisées en Economie et Sociologie Rurales

Année académique 2004-2005

Microfinance en République Démocratique du Congo ii

«Money, says the proverb, makes money. When you have got a little, it is often easy to get more. The great difficulty is to get that little»

Adam Smith

(The Wealth of Nations, 1776)

(c) Copyright

Toute reproduction de ce présent document par quelque procédé que ce soit, ne peut être réalisée qu'avec

Toute reproduction de ce présent document par quelque procédé que ce soit, ne peut être réalisée qu'avec le seul accord de l'auteur et de l'autorité académique de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux.

Le contenu du présent document n'engage que son auteur.

A mon père et à ma mère;

A mes sœurs et frères;

A tous ceux qui me sont chers; Je dédie ce travail.

REMERCIEMENTS

Ce travail sanctionne la fin de notre formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etudes Spécialisées en Economie et Sociologie Rurales. C'est ici l'occasion pour nous de remercier toutes les personnes physiques et morales qui ont contribué à sa réalisation.

Nous avons pensé à remercier tout d'abord la Coopération Universitaire pour le Développement (CUD) qui a rendu possible cette formation et donc la rédaction du présent travail.

Nous tenons à remercier et à exprimer notre reconnaissance au Professeur Baudouin

MICHEL, promoteur du présent travail, pour avoir accepté de nous encadrer, ses conseils et observations nous ont été d'une grande utilité.

Nous remercions aussi Monsieur Philippe LEBAILLY, chef de l'Unité d'Economie et Développement Rural à la FUSAGx, pour la supervision de notre formation.

Nos remerciements s'adressent aussi au Professeur André NSABIMANA et au Docteur Thomas DOGOT dont les remarques et observations nous ont permis d'améliorer ce travail.

Que Monsieur Jérôme BINDELLE, pour avoir accepté d'être lecteur et membre du jury de notre travail, trouve ici l'expression de notre gratitude.

Nos sentiments de profonde gratitude s'adresse aussi au personnel de l'Unité d'Economie et Développement Rural de la Faculté Universitaire des Sciences Agronomiques de Gembloux et

de celui l'Unité d'Economie rurale de la Faculté d'Ingénierie Biologique, agronomique et environnementale de l'Université Catholique de Louvain.

Nous tenons enfin d'exprimer nos remerciements à toute notre famille et à tous nos amis, en Belgique et au pays, dont le réconfort moral nous a été d'une grande utilité.

Microfinance en République Démocratique du Congo i

TABLE DES MATIERES

Table des matières	i
Acronymes	iv
des figures	v
Liste des tableaux	vi
Résumé	vii
Summary	viii
1. Introduction	1
1.1. Cadre de l'étude	1
1.2. Problématique de base	2

1.3. Hypothèses	3
1.4. Objectifs du travail.....	3
1.5. Approche méthodologique	3
1.6. Difficulté rencontrée.....	4
1.7. Division du travail.....	4
2. Présentation de la R. D. Congo.....	5
2.1. Situation Géographique	5
2.1.1. Superficie	5
2.1.2. Situation démographique	6
2.2. Tendances Socio-Economiques	6
2.3. Aggravation de la pauvreté.....	6
3. Généralités sur la microfinance	8
3.1. Asymétries d'information et rationnement du crédit.....	8
3.1.1. Sélection adverse.....	9
3.1.2. Aléa moral.....	9
3.1.3. Innovations apportées par la microfinance.....	9
3.2. Jalons historiques de la microfinance.....	10
3.3. Microfinance.....	11
3.3.1. Éléments caractéristiques de la microfinance.....	11
3.3.2. Pauvreté	12
3.3.3. Définition de la microfinance.....	13
3.4. Tendances bancaires et développementalistes	13
3.5. Éléments méthodologiques de la microfinance.....	15
3.6. « Cautionnement solidaire »	15
3.7. Limites de la caution solidaire.....	16
3.8. Lien commun.....	16
3.9. Argent chaud et froid	17
3.10. Types de crédit.....	17
3.11. Microfinance et lutte contre la pauvreté.....	18
3.12. Rôle de l'Etat dans la microfinance.....	19
3.12.1. Etablissement de textes législatifs	19
3.12.2. Canalisation de financements.....	19

3.12.3. Création d'institutions et/ou de mécanismes d'« encadrement » spécifiques.....	19
3.13. Méthodes et limites des études d'impact	19
Microfinance en République Démocratique du Congo ii	
4. La microfinance en RDC	22
4.1. Historique de la microfinance en RDC	22
4.1.1. De la période coloniale à 1970.....	22
4.1.2. De 1970 à 1990.....	22
4.1.3. De 1990 à nos jours	23
4.2. Situation actuelle de la microfinance en RDC.....	23
4.2.1. Généralités	23
4.2.2. Structure d'encadrement	25
4.2.2.1. Au niveau professionnel	25
4.2.2.2. Au niveau institutionnel.....	25
4.2.3. Demande et offre des services financiers en R. D. Congo.....	25
4.2.3.1. Demande	25
4.2.3.2. Offre	26
4.3. Typologie des systèmes financiers décentralisés en R. D. Congo	27
4.4. Cadre légal et réglementaire des systèmes financiers décentralisés en R.D. du Congo.	28
4.4.1. Aperçu général du secteur financier	28
4.4.2. Etat de la législation sur les Systèmes Financiers Décentralisés	29
4.4.2.1. Situation des coopératives d'épargne et de crédit	29
4.4.2.2. Situation des institutions de microfinance.....	29
4.4.3. Instruction n° 1 relative à l'activité et au contrôle des Institutions de Micro Finance	30
4.5. Analyse AFOM (SWOT) du secteur de la microfinance en RDC	32
5. Etude de cas sur le microcrédit dans le maraîchage a kinshasa: Présentation et interprétation des Résultats de l'enquête	35
5.1. Milieu d'étude : la ville Kinshasa.....	35
5.1.1. Situation géographique.....	35
5.1.2. Population	35
5.1.3. Subdivision administrative de la ville de Kinshasa	36
5.1.4. Situation économique de Kinshasa	36
5.1.4.1. Economie formelle de Kinshasa	36
5.1.4.2. Economie informelle de Kinshasa	37
5.1.5. Importance socio-économique des cultures maraîchères à Kinshasa	38
5.1.6. Répartition des centres maraîchers à Kinshasa	38

5.1.7. Cultures maraîchères pratiquées à Kinshasa	39
5.1.8. Centre maraîcher de N`djili/CECOMAF	40
5.2. Profil du bénéficiaire du microcrédit.....	40
5.2.1. Genre des bénéficiaires	40
5.2.2. Age des bénéficiaires	41
5.2.3. Niveau d`instruction des maraîchers ayant bénéficié de crédit	41
5.2.4. Statut marital des bénéficiaires	42
5.2.5. Taille des ménages de bénéficiaires	42
5.2.6. Profession principale de bénéficiaires	42
5.3. Microcrédit sur le site de N`djili/CECOMAF	43
5.3.1. Conditions d`octroi de microcrédit	43
5.3.2. Raisons de demande du microcrédit.....	44
5.3.3. Montant de crédit	44
5.3.4. Période de bénéfice du microcrédit et nombre de microcrédits reçus	45
5.3.5. Affectations du crédit	45
5.3.6. Echéances de remboursement	46
5.3.7. Modes de remboursement des microcrédits reçus par les bénéficiaires	46
5.3.8. Raisons de non respect de l`échéance de remboursement	47
Microfinance en République Démocratique du Congo iii	
5.3.9. Sources des moyens financiers utilisés dans le remboursement	47
5.3.10. Appréciation du système du microcrédit par les maraîchers bénéficiaires.....	48
5.4. Autres types de financement des activités maraîchères	48
5.5. Epargne	49
5.6. Affectations du revenu des activités maraîchères	50
5.7. Défaut de remboursement a échéance	51
6. Conclusion et perspectives.....	52
6.1. Conclusion.....	52
6.2. Perspectives	53
Références Bibliographiques	55

Microfinance en République Démocratique du Congo iv

LISTEDESACRONYMES

BCC : Banque Centrale du Congo

CAD : Comité d`Aide au Développement

CADECO : Caisse d`Epargne du Congo CBCO : Communauté Baptiste au Congo CE : Commission Européenne

CECOMAF : Centre de Commercialisation des produits Maraîchers et Fruitiers

CEFOMAD : Centre de Formation en Management et Développement organisationnel

CGAP : Consultative Group to Assist the Poorest

CONACEC : Confédération Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit
 COOPACEK : Coopérative Agricole de Crédit et d'Epargne de Kinshasa
 COOPACEM : Coopérative Agricole de Crédit et d'Epargne Maraîchers

COOPEC : Coopérative d'Epargne et de Crédit

COOPECMAKIN : Coopérative d'Epargne et de Crédit des Maraîchers de Kinshasa

DSRP : Document Stratégique pour la Réduction de la Pauvreté

FENU : Fonds Equipement des Nations Unies

IMF : institution de Microfinance

ISFD : Institution du Système de financement Décentralisé

MUECKI : Mutuelle d'Epargne et de Crédit de kinshasa

OCDE : Organisation pour la Coopération et le Développement en Europe

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PASMAKIN : Projet d'Appui aux Associations Maraîchères de Kinshasa

PIB : Produit Intérieur Brut

PNB : Produit National Brut

PNUD : Programme de Nations Unies pour le Développement

RDC : République Démocratique du Congo

RIFIDEC : Regroupement des Institutions du Système de Financement Décentralisé

au Congo

SENAHUP : Service national pour le développement de l'horticulture urbaine
 et périurbaine

SFD : Systèmes Financiers Décentralisés

SPSS : Statistical Package for Social Sciences

SWOT : Strengths oe Weaknesses oe Opportunities - Threats(forces oe Faiblesses oe
 Opportunités - Menaces)

UCCEC : Union des Coopératives Centrales d'Epargne et de Crédit

UCSCU : Uganda Co-operative Savings and Credit Union

UNOPS : United Nations Office for Project Services

US : United States (Etats-Unis d'Amérique) USD : Dollar américain

USM : Unité Spéciale de Microfinance

WOCCU : World Council for Credits Unions

Microfinance en République Démocratique du Congo v

LISTEDESFIGURES

Figure 1. Carte de la R. D. Congo 5

Figure 2. Structuration de l'espace des systèmes financiers 14

Figure 3. Diagramme de la fongibilité du crédit dans le budget de ménages 17

Microfinance en République Démocratique du Congo vi

LISTEDESTABLEAUX

Tableau 1. Portefeuille de l'ONG FINCA RDC	26
Tableau 2. Situation du Crédit de quelques ISFD membres du RIFIDEC.....	27
Tableau 3. Analyse SWOT de la microfinance en RDC	32
Tableau 4. Evolution de la population de Kinshasa de 1990 à 2000 (en millions)	36
Tableau 5. Répartition des centres maraîchers	38
Tableau 6. Principaux légumes cultivés à Kinshasa	39
Tableau 7. Genre des bénéficiaires	40
Tableau 8. Age des bénéficiaires.....	41
Tableau 9. Niveau d'instruction des bénéficiaires	41
Tableau 10. Statut marital des bénéficiaires.....	42
Tableau 11. Principale profession des bénéficiaires	42
Tableau 12. Raison de sollicitation du microcrédit	44
Tableau 13. Nombre des microcrédits reçus.....	45
Tableau 14. Echéances de remboursement	46
Tableau 15. Modes de remboursement de microcrédits.....	46
Tableau 16. Appréciation du système	48
Tableau 17. Satisfaction des bénéficiaires et genre.....	48
Tableau 18. Autres types de financement	48
Tableau 19. Types d'épargne avant microcrédit.....	49
Tableau 20. Types d'épargne après microcrédit	50

Microfinance en République Démocratique du Congo vii

RESUME

Sans être considérée comme une panacée, la microfinance se présente, aujourd'hui, comme une alternative sérieuse aux diverses politiques de développement expérimentées jusqu'ici. L'objectif général de ce travail est de faire un état de lieu de la situation microfinance

en RDC en appuyant l'analyse avec une étude de cas portant sur les producteurs des légumes du site maraîcher de N'djili/CECOMAF à Kinshasa.

Il y a lieu de signaler de prime abord que l'un des problèmes qui inhibent le développement du secteur micro financier en R D Congo, est le manque des statistiques fiables (offre, besoins, etc.), rendant ainsi difficile les recherches dans ce domaine. Cependant, avec la croissance démographique que connaît le pays, et les proportions de plus en plus importantes des personnes vivant dans une pauvreté absolue, l'augmentation de la demande en microfinance est évidente.

Malgré cette nécessité en services financiers pour les pauvres, l'offre ne parvient pas encore à couvrir la demande. En effet, Selon le rapport USM/FENU et PNUD (2003) sur l'analyse des opportunités d'investissement pour le développement du secteur de la microfinance

en R. D. C, certaines études évoquent le chiffre de 60 à 70 opérateurs. Toutefois ce chiffre n'inclut pas les très nombreuses organisations informelles (tontines, groupes d'entraides, coopératives non reconnues par l'Etat, etc.). Le RSM estime qu'il existerait aujourd'hui, à travers tout le pays, 550 opérateurs. Alors que, jusqu'en 2003, la Banque Centrale n'avait octroyé d'agrément qu'à 15 institutions (coopératives et autres), 80 autres étaient en instance d'agrément mais avec des dossiers souvent incomplets.

Outre l'insuffisance de l'offre, le secteur de la microfinance en R D Congo souffre de l'absence d'une

legislation cohérente, propre au secteur et adaptée au contexte socio-économique

du pays. Ici il faut reconnaître qu'un effort a été fait avec la promulgation de l'instruction n° 1

de la Banque Centrale du Congo. Il reste néanmoins impératif qu'une loi sur la microfinance soit adoptée pour compléter les insuffisances de l'instruction n°1 de la Banque Centrale du

Congo.

L'étude de cas menée sur les maraîchers de N'djili/CECOMAF à Kinshasa révèle en effet

que, malgré la petitesse des crédits octroyés (en moyenne 100 \$ US), 53% des maraîchers enquêtés déclarent ne pas toujours respecter l'échéance de remboursement. En ce qui concerne l'appréciation des bénéficiaires, il ressort globalement une opinion négative, en effet, 87% d'entre eux ne sont pas satisfaits de la manière dont le système de microfinancement a fonctionné jusqu'ici sur leur site maraîcher. Les deux raisons les plus évoquées pour justifier leur position sont la petitesse du montant octroyé et l'échéance de remboursement qui est jugée trop courte. L'étude de cas a aussi mis en lumière le problème de fongibilité du microcrédit au niveau

des bénéficiaires sur le site enquêté.

Malgré ses difficultés actuelles, la microfinance a un rôle important à jouer dans la lutte contre la pauvreté en RDC. Le pays dispose de beaucoup d'atouts (la dynamique locale, la forte demande, la volonté politique, etc.) comme les a montré l'analyse SWOT du secteur de la microfinance en RDC. Ainsi, quelques propositions sont formulées à la fin de ce document pour une meilleure utilisation de ces atouts et opportunités.

Microfinance en République Démocratique du Congo viii

SUMMARY

Without being regarded as a panacea, today the microfinance is presented like a serious alternative to the various development policies tested up to now. The general objective of this work is to make a state of place of the microfinance situation in DRC by supporting the analysis with a case study bearing on the producers of vegetables of the market-gardening of djili/CECOMAF site in Kinshasa.

It is necessary to announce at first sight that one of the problems which inhibit the development of the microfinancial sector in D R C is the lack of the reliable statistics (offers, needs, etc), making thus the research in this field so difficult. However, with the demographic growth in the country, and the increasingly significant rate of the people living in an absolute poverty, the increase in demand for microfinance is obvious.

In spite of this necessity in financial services for the poor, the supply does not cover yet

the demand. Indeed, according to USM/FENU and UNDP (2003) report on the analysis of the investment opportunities for the development of the microfinance sector in D. R.C, some studies evoke about 60 to 70 operators. However this number does not include the very many informal organizations (protective sackings, groups of mutual aids, co-operatives not recognized by the State, etc). The RSM estimates that there would exist, today, through all the country, 550 operators. Whereas, until 2003, the Central Bank had granted approvals only at 15 institutions

(co-operative and others), 80 others were waiting for approval but, with often incomplete files.

In addition to the insufficiency of the supply, the microfinance sector in R D Congo suffers from the absence of coherent and specific legislation, and adapted to the socio-economic context of the country. Here, we must to recognize that an effort was made with the promulgation of the instruction n° 1 of the Central Bank of Congo. Nevertheless, the fact remains pressing that a law on the microfinance be adopted to complete the instruction n°1 insufficiencies.

The case study carried out on the market-gardeners of djili/CECOMAF in Kinshasa indeed reveals, in spite of the smallness of the granted credit (on average 100 \$ US), 53% of the investigated market-gardeners declare do not always respect the date of refunding. According

to the recipients' appreciation, it emerges a negative opinion on the whole, indeed, 87% of them

are not satisfied in the way in which the system of microfinancement functioned up to now on their market-gardening site. The two reasons most evoked to justify their position are: the smallness of the granted credit and the refunding expiry, which is considered to be too short. The case study also showed the problem of the microcrédit fungibility among recipients on the investigated site.

In spite of its present difficulties, the microfinance has a significant role to play in the fight against poverty in DRC. The country has many assets (local dynamics, the keen demand, political good-will, etc.) as

in DRC. The country has many assets (local dynamics, the keen demand, political good-will, etc.) as showed by microfinance sector SWOT analysis in RDC. Some proposals are formulated at the end of this document for a better use of these assets and opportunities.

1. INTRODUCTION

Cadre de l'étude

Environ 1,3 milliards de personnes soit un habitant de la planète sur quatre, vit dans le plus profond dénuement avec moins d'un dollar US par jour. Quelques 800 millions d'individus, dont 200 millions d'enfant de moins de 5 ans souffrent chaque jour de faim. Les pauvres vivent

en majorité dans des terres déshéritées et dépendent principalement de l'agriculture. Leur lutte pour la survie a pour cadre des régions aux écosystèmes fragiles, à l'accès limité aux besoins essentiels comme le service de santé, l'enseignement, l'eau potable ou la nourriture (Commission Européenne, 2000).

En 1993, sur les quelques 525 millions d'habitants des Etats situés au sud du Sahara, 40 à

50 % vivaient en dessous du seuil de pauvreté (Kampmann, 1999). Rien d'étonnant dès lors, que

la faim, la malnutrition et le cortège de maladies qui les accompagnent règnent sur une vaste échelle.

Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo n'a pas échappé à cette réalité douloureuse. A sa situation déjà précaire sont venus s'ajouter les pillages de 1991 et 93, ainsi que les deux dernières guerres civiles, aggravant du coup la pauvreté et la dégradation sociale.

D'après des études récentes, 5 % seulement de la population kinoise bénéficie d'un emploi rémunéré dans le secteur formel de l'économie (De Hertz et Marysse, 1996), la majorité étant ainsi condamnée à vivre dans l'informel, en exerçant des petites activités de survie telles que le petit commerce, l'agriculture périurbaine (particulièrement le maraîchage), l'élevage, la vente des produits agricoles, etc.

Les personnes exerçant ce genre d'activités sont confrontées aux problèmes de financement. Du fait qu'elles ne disposent pas de fonds propres et ne peuvent pas fournir aux banques les garanties usuelles, elles n'ont pratiquement pas accès au système de crédit formel (Bock et Wilcke, 1999).

Cependant il existe une autre source de financement, « le crédit aux micro-entreprises »,

qui connaît une faveur croissante auprès des organismes internationaux de développement, publics et privés. Par le biais de ces institutions, les bailleurs de fonds accordent des prêts modestes, à court terme, généralement au taux du marché, à des personnes exclues du système bancaire classique.

De récentes études ont montré qu'un meilleur accès aux services financiers peut améliorer de manière significative le revenu et la sécurité alimentaire de plus démunis. Pitt et Khandker ont analysé en 1994 l'impact de la Banque Grameen et du « Bangladesh Rural Advancement Committee » sur le bien être. Ils ont en effet constaté que la participation à des programmes de crédit avait des effets positifs et significatifs sur la scolarisation, les avoirs des ménages, la consommation et l'état nutritionnel des enfants (Zeller, 1999).

Dans le domaine agricole, l'accès au crédit peut permettre, par exemple, un usage accru d'engrais et des semences améliorées, remplaçant les cultures des variétés locales à faible

rendement, qui va se traduire par une augmentation de la production par unité de main d'Oeuvre

et de surface (Zeller, 1999).

Le microcrédit peut également réduire le volume des crédits consentis à des taux élevés

par des prêteurs du secteur informel et réduire la vente à bas prix des biens productifs dans les

cas d'urgence. Il permet ainsi d'éviter d'entamer des biens productifs tels que les terres, les semences, le bétail (Zeller, 1999).

Il convient cependant de faire remarquer qu'il ne s'agit pas là d'une aide subventionnée, mais de prêts octroyés à des personnes qui n'y auraient pas normalement accès. Ceci veut dire que ces personnes sont tenues à rembourser, après un délai, les prêts contractés.

En Ouganda par exemple, d'après l'UCSCU « Uganda Co-operative Savings and Credit Union », qui est une fédération regroupant les mutuelles ougandaises d'épargne et de crédit, le taux de remboursement des crédits atteint 95 à 100 % dans les caisses mutuelles urbaines et 70 à

85 % dans les caisses rurales (Hanning et al, 1999). Il est de 94 % pour l'Union Nationale de

Coopératives Agricoles d'Épargne et de Crédit en Mauritanie (Hamp et Neumann, 1999).

En R. D. Congo, à Kinshasa en particulier, le phénomène microcrédit commence aussi de plus en plus à prendre de l'ampleur, particulièrement auprès des maraîchers et se présente comme alternative au problème de financement des activités maraîchères des petits exploitants. Mais, force est de constater qu'en ce début de la microfinance en R. D. Congo il n'existe pas encore beaucoup d'études sur ce nouveau système de financement des activités économiques et

les statistiques en la matière font défaut.

Problématique de base

Si ailleurs en Afrique, la microfinance semble connaître du succès, qu'en est-il de la situation en République Démocratique du Congo et particulièrement à Kinshasa où la plupart

des ONG et Coopératives d'épargne et de crédit s'adonnent de plus en plus à cette activité?

Pour répondre de manière plus précise à cette problématique, nous nous proposons de faire faire un état de lieu de la situation en R. D. Congo. Cette description générale sera appuyée

par un exemple sur le cas des maraîchers du site de N'djili/CECOMAF à Kinshasa. Pour ce faire nous avons mené une enquête auprès de ces maraîchers bénéficiaires de microcrédits de manière

à répondre aux préoccupations subsidiaires suivantes :

- Quel est le profil des maraîchers bénéficiaires du microcrédit ?
- Quelle est la situation du microcrédit sur ce site maraîcher ?
- Quelle est l'appréciation du système par Les maraîchers bénéficiaires ?
- Quelle est la situation de l'épargne des maraîchers bénéficiaires ?

C'est à cette série des préoccupations et à bien d'autres que le présent travail se propose

de fournir des réponses.

Hypothèses

Le présent travail se base sur les hypothèses suivantes :

- Comme ailleurs en Afrique, la microfinance en général, et le microcrédit en particulier semble prendre de plus en plus d'ampleur en R. D. Congo mais, nous pensons que la situation est encore loin de celle des autres pays africains, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest par exemple.
- Les maraîchers du site de N'djili/CECOMAF devraient apprécier positivement ce nouveau mode de financement qui leur apporte un appui qu'ils ne pouvaient espérer avoir autrement.

Objectifs du travail

L'objectif général de cette étude est d'arriver à comprendre la situation actuelle de la microfinance en R. D. Congo. Ceci, en vue de la formulation des propositions visant l'amélioration du système pour le bien-être des plus démunis de manière générale.

Outre l'objectif général, les objectifs spécifiques suivants ont été assignés à ce travail :

- Présenter les principales étapes de l'évolution de la microfinance en R. D. Congo ;
- Présenter la problématique de l'offre et de la demande en services financiers ;
- Faire un état de lieu du cadre légal et réglementaire des Systèmes Financiers

Décentralisés en RDC ;

- Identifier les contraintes du secteur de la microfinance en RDC ;
- Faire une analyse SWOT du secteur de la microfinance en RDC ;

L'étude de cas sur les maraîchers du site de N'djili/CECOMAF à Kinshasa ajoute au présent travail, les objectifs spécifiques suivants :

- Définir le profil du maraîcher bénéficiaire du microcrédit;

- Description de la situation engendrée par le microcrédit;
- Appréciation du système par les maraîchers bénéficiaires ;

Approche méthodologique

Pour mener à bien cette étude, nous avons fait recours principalement à l'approche documentaire. et à une enquête.

La documentation nous a permis de présenter les concepts théoriques sur la microfinance ainsi des éléments sur la microfinance en R. D. Congo. Nous nous sommes servis dans l'approche documentaire des ouvrages, archives, rapports, articles et cours pour rédiger la majeure partie de ce travail.

L'approche documentaire est complétée par une enquête que nous avons menée pendant

le mois juillet 2004 sur le site maraîcher de N'djili/CECOMAF. Cette enquête a ciblé les maraîcher travaillant sur le site maraîcher de N'djili/CECOMAF ayant bénéficié au moins une fois d'un microcrédit.

Cette étude de cas a porté sur un échantillon de 70 maraîchers de N'djili/CECOMAF à Kinshasa. La méthode d'échantillonnage non probabiliste (non aléatoire) en boule de neige a été utilisée pour constituer l'échantillon. Le choix de cette méthode s'est justifié par l'inexistence d'une liste exhaustive des maraîchers bénéficiaires de microcrédit sur le site. En effet, il s'agit d'une méthode qui permet d'atteindre les autres personnes à enquêter, grâce aux renseignements fournis par les premiers enquêtés (c'est-à-dire les unités enquêtées servent comme source d'identification d'unités d'échantillonnage additionnelles)

Ainsi, pour constituer notre échantillon, nous sommes partis d'un petit groupe des premiers maraîchers qui ont bénéficié de microcrédit auprès de la coopérative COOPECMACKIN. C'est à partir de ces derniers que nous avons pu atteindre les autres maraîchers qui ont pu bénéficier, comme les premiers, du microcrédit. L'aide des maraîchers enquêtés en premier nous a donc été précieuse.

A l'issue de l'enquête, une base de données sous SPSS a été conçue pour la centralisation des informations recueillies en vue du traitement.

Le traitement des données a été effectué avec les logiciels de statistiques SPSS et EXCEL. Ces logiciels nous ont permis de classer les observations et d'analyser les données recueillies. Les résultats de l'enquête sont exprimés sous forme des tableaux de fréquences statistiques.

Difficulté rencontrée

La rareté des données statistiques sur la microfinance en R D Congo a été la principale difficulté dont nous avons fait face, tout au long de la rédaction de ce travail.

Division du travail

Hormis l'introduction et la conclusion, qui constituent le premier et le sixième point, le présent travail est subdivisé en quatre points : le deuxième point présente la R. D. Congo, le troisième point traite des généralités sur la microfinance, le quatrième point aborde la microfinance en R.D. Congo et le cinquième point se concentre sur la microcrédit dans le maraîchage à Kinshasa.

2. PRESENTATION DE LA R. D. CONGO

Nous nous proposons dans ce chapitre de présenter la situation générale du pays, de manière à comprendre dans quel contexte se situe notre étude.

Situation Géographique

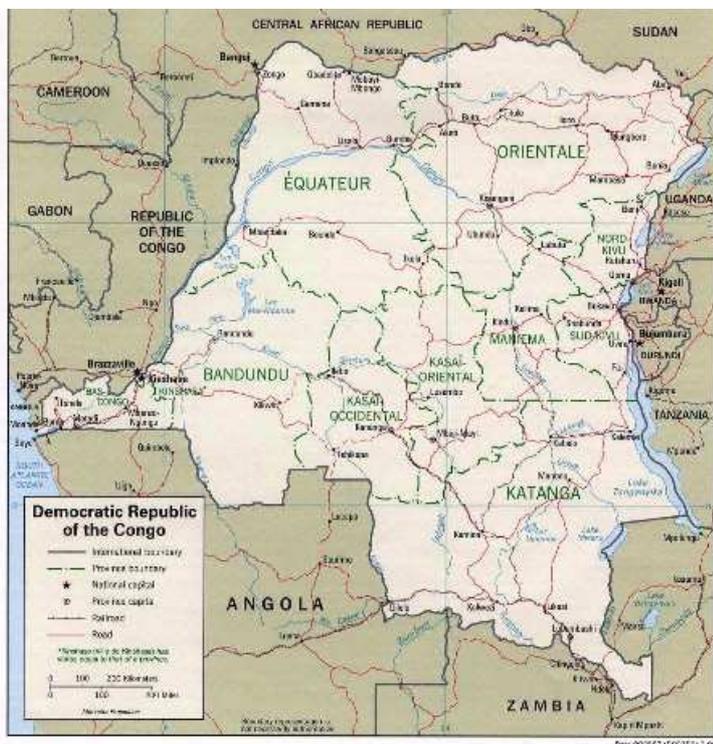
2.1.1 Superficie

Située en plein cœur du continent africain et à cheval sur l'Equateur, la République Démocratique du Congo avec ses 2.345.410 kilomètres carrés, représente à elle seule le treizième de l'étendue de l'Afrique. En superficie, la RDC est le troisième pays du continent, derrière le Soudan et l'Algérie.

Le pays ne dispose que d'une ouverture très limitée sur la mer insérée entre l'enclave angolaise de Cabinda et l'Angola voisin. Son territoire est délimité par 9.165 kilomètres de frontières. Pas moins de neuf pays ceinturent la RDC : le Congo-Brazzaville, la République Centrafricaine, le Soudan, l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi, la Tanzanie, la Zambie et l'Angola.

Figure 1. Carte de la R. D. Congo





2.1.2 Situation démographique

En 1957, la R.D. du Congo comptait 13.174.883 habitants. 21.637.876 en 1970 et

30.729.329 en 1984. En l'absence d'une opération de collecte des données démographiques depuis 1984, des sources diverses mais concordantes affirment que la R.D.Congo compte actuellement près de 52 millions d'habitants. La population congolaise n'a donc pas cessé de croître de manière inquiétante, avec un taux d'accroissement moyen de 3,1 % l'an, contrastant avec une croissance économique négative estimée à environ -14,7 % en 1996. Cette inadéquation entre la croissance économique et la croissance démographique engendre des graves problèmes sociaux, notamment le chômage, la pauvreté, la déscolarisation, la précarité

des logements, etc. (Ministère du Plan et de la Reconstruction, 2002).

Selon le Ministère du Plan et de la reconstruction, en 2002 l'espérance de vie à la naissance a été estimée à 45,3 ans alors que le taux de mortalité infantile était de 129 pour 1000 naissances et le taux de mortalité maternelle était de 950 pour 100.000 accouchements.

Toujours selon le Ministère du Plan et de la Reconstruction (2002), la croissance démographique congolaise est plus rapide en milieux urbains (5 % en moyenne par an) qu'en milieu rural et des disparités importantes sont observées entre provinces. Les femmes seraient légèrement plus nombreuses que les hommes, en représentant près de 52 % de la population totale.

Tendances Socio-Economiques

La situation socio-économique de la R.D.C. s'est considérablement dégradée au cours de dix dernières années, plus particulièrement vers la fin de la décennie 1990 - 2000.

Le produit intérieur brut a enregistré une baisse cumulée de 21,9% pour la période 1997 -

2000. La baisse de l'activité économique au cours de ces années reflète l'impact négatif aussi bien de l'environnement international (chute de prix des matières premières) que des évolutions observées au niveau des principales composantes de la demande intérieure, en particulier la consommation des ménages qui représente plus de 90% du recul du produit intérieur brut pendant cette période (Ministère du Plan et de la reconstruction, 2002).

Sur le plan social, les principaux traits de l'évolution sociale sont également sombres. Ils sont caractérisés notamment par l'augmentation du chômage, l'aggravation de la pauvreté, l'inefficacité et la disparité du système éducatif et la dégradation continue du système sanitaire.

Aggravation de la pauvreté

Sont considérés comme pauvres dans le pays les ménages qui consacrent plus de 50% du budget de

soit considérés comme pauvres dans le pays les ménages qui consacrent plus de 50% du budget de consommation à l'alimentation. Sur cette base, une enquête budgets-ménages effectuée dans les grandes villes en 1995 indique que la pauvreté frappe un peu plus de 80% des populations urbaines en R.D. du Congo. Par ailleurs, le PIB par habitant est passé de 96,8 dollars

US en 1997 à 68,3 dollars en 2000, soit 0,19 \$ par jour et par personne. Ce qui est loin du seuil

de 1 \$ par jour préconisé au niveau international (Ministère du Plan et de la reconstruction,

2002).

Le même rapport du Ministère du Plan et de la Reconstruction affirme que les dépenses

de santé sont tombées de 0,8% du PNB en 1990 à 0,02% en 1998 contre une moyenne de 1,8%

du PNB pour l'Afrique sub-saharienne. Elles ont représenté 0,3% des dépenses totales en 1998 contre 3,9% en 1990. En conséquence, toutes les maladies jadis éradiquées ont resurgi (trypanosomiase, lèpre, peste, etc.).

S'agissant des dépenses de l'éducation, elles se sont maintenues à environ 0,1% du PNB entre 1990 et 1998, contre des moyennes sub-saharienne et des pays en développement se chiffrant respectivement à un peu moins de 5,0% et 3,0% du PNB en 1998. Le taux de scolarisation (tous niveaux confondus) évalué à 39% en 1997 est inférieur à la moyenne des pays

en développement (59%) et de l'Afrique sub-saharienne (44%). Malgré l'intervention des ONG's,

des confessions religieuses ainsi que la contribution croissante des parents pour soutenir ce secteur, le système éducatif connaît encore d'énormes difficultés (Ministère du Plan et de la reconstruction, 2002).

La structure de consommation des ménages indique, selon une enquête urbaine de l'INS

en 1985 que la pauvreté frappe indistinctement et à des degrés divers, toutes les classes sociales. Près de 74% de ménages des cadres et plus de 80% de ménages des employés sont pauvres. Toutes les deux catégories sociales frisent l'indigence. Ces proportions, très élevées, caractérisent bien la pauvreté en RDC, qui en fait est un véritable phénomène de masse. Elle frappe tout le territoire national aussi bien le milieu urbain que le milieu rural (DISRP, 2002).

3. GENERALITESUR LA MICROFINANCE

Le présent chapitre traite du concept « microfinance » de son origine aux conceptions actuelles. Il sera aussi traité ici, quelques notions inhérentes à la microfinance.

Asymétries d'information et rationnement du crédit

Selon Simon H. cité par Maystadt J.-F. (2002), les individus n'ont pas les capacités cognitives de prévoir tous les événements éventuels qui pourraient influencer les résultats de transactions. En outre, même si tout était prévisible, il serait impossible, fastidieux et très coûteux de traduire toutes ces éventualités dans les clauses du contrat liées à la transaction. Par conséquent dans le cadre des marchés bancaires et financiers, les contrats de crédit sont forcément incomplets.

Stiglitz et Weiss (1981), dans l'article de référence « Credit rationning in Markets With

Imperfect Information », ont démontré que les problèmes d'asymétrie d'information provoquent

un rationnement de crédit. En effet, à l'équilibre, c'est-à-dire quand le taux d'intérêt ne s'ajuste plus, la demande peut encore excéder l'offre.

Au prix en vigueur, les mauvais clients chassent les bons et les prestataires renoncent à entrer sur le marché. De cette manière, les institutions de crédit ne disposent pas toujours de l'information nécessaire pour distinguer les bons micro-entrepreneurs dont les projets sont sources de croissance. De plus, Stiglitz et Hoff (1990) cités par Maysdat J.-F. (2002), ajoutent à cette difficulté de distinguer les « bons » des « mauvais » emprunteurs, le caractère extrêmement coûteux pour les intermédiaires financiers de déterminer l'étendue du risque pour chaque emprunteur. Dès lors, si l'institution veut améliorer la qualité de ses informations, elle doit augmenter le taux d'intérêt étant donné le coût du supplément d'information. A ce taux plus élevé, les entrepreneurs avec les projets les plus risqués se présenteront tandis que des bons emprunteurs risquent de se retirer du marché de peur de ne pouvoir rembourser. Par conséquent,

le rendement attendu du portefeuille de prêt de la banque risque de chuter puisqu'il est logiquement une fonction décroissante du risque.

Dans un premier temps, l'augmentation du taux d'intérêt devrait mener à une augmentation des rendements de portefeuille attendus parallèlement à un accroissement du risque associé à ce portefeuille.

Dans un deuxième temps et au delà d'un point critique, l'effet d'expulsion des « bons » emprunteurs fait plus que compenser l'impact direct du taux d'intérêt plus élevé et amène donc le rendement attendu sur le portefeuille de prêt à baisser. Autre ment

dit, la banque cherchant à maximiser le rendement espéré de son portefeuille de prêt, rationne l'octroi de crédit étant donné son incapacité à limiter jusqu'à un certain point (taux d'intérêt critique) les coûts de transaction via une augmentation du taux d'intérêt.

Ainsi, le manque d'information entre les parties prenantes de la transaction constitue la base de la discrimination envers certains emprunteurs. Le manque d'accès au crédit de long terme des micro-entrepreneurs (généralement pauvres) auprès des banques classiques, peut s'expliquer par cette présence d'asymétries d'information entre emprunteur et prêteur.

3.1.1 Sélection adverse

La sélection adverse caractérise des situations où certaines informations pertinentes sur la situation de l'emprunteur ne sont pas connues du prêteur. Cette asymétrie de l'information conduit à une allocation du crédit inefficace et notamment à des phénomènes de rationnement du crédit. En effet, la banque ne peut exiger des taux d'intérêts supérieurs car seuls les mauvais emprunteurs seraient toujours candidats au prêt. Pour diminuer son risque, la banque préfère limiter le montant des crédits octroyés. Ce problème de sélection adverse peut être réduit si la banque exige des emprunteurs qu'ils lui donnent des cautions pour garantir le prêt. Cependant, particuliers et petites entreprises peuvent difficilement fournir des cautions adéquates à la banque (Sami H. et Delorme A., 2004).

3.1.2 Aléa moral

Selon la définition donnée par Nyssens M. cité par Maystadt J.-F. (2002), l'aléa moral apparaît lorsqu'une partie prenante de la transaction doit entreprendre une action alors que l'autre partie ne peut ni observer, ni contrôler, ni contraindre l'exécution du contrat. L'aléa moral entre un prêteur et un emprunteur survient en effet après octroi du crédit.

Le contrôle de l'utilisation des montants prêtés reste donc primordial et cette fonction a

un coût non négligeable. Stiglitz et Hoff (1990) cités par Maystadt J.-F. (2002), indiquent qu'il

est coûteux d'assurer que les emprunteurs prennent des décisions qui maximisent leur probabilité

de rembourser. Dès lors, en raison du volume des prêts demandés, ce risque d'aléa moral mène

les banques traditionnelles à ne pas accorder aux micro-entrepreneurs. Ainsi le rationnement de crédit lié au problème d'aléa moral touche davantage les entreprises de petite taille.

3.1.3 Innovations apportées par la microfinance

La caution et le rationnement du crédit apparaissent être des moyens privilégiés par les banques pour lutter contre la sélection adverse puis l'aléa moral sur le marché du crédit. Cela conduit à un équilibre avec rationnement dont les pauvres sont exclus dès lors qu'ils ne disposent

pas de caution.

Les coopératives de crédit et les IMF peuvent par leur plus grande proximité et capacité d'adaptation, répondre à ce problème d'opportunisme post-contractuel ou d'aléa moral et réduire celui de sélection adverse.

Ainsi, la microfinance apporte une solution à ces difficultés (sélection adverse et aléa moral) en octroyant des crédits individuels (sur base du profil individuel) et des crédits de groupe (caution solidaire). Dans ce dernier cas, la mobilisation des liens sociaux et le rôle de l'homogénéité du groupe y contribuent largement. Dans les deux cas, généralement l'octroi de crédits supplémentaires est conditionné au succès du crédit précédent

Jalons historiques de la microfinance

La microfinance fait aujourd'hui l'objet d'une large attention de la part des acteurs du développement dans la lutte contre la pauvreté. Elle est devenue un des instruments importants

de cette lutte. La microfinance trouve son origine dans les innovations éthiques de l'économie sociale de la fin du 19^{ème} siècle des pays industrialisés. Dès cette époque, une multitude d'initiatives ont vu le jour pour promouvoir l'épargne des classes laborieuses (paysans, ouvriers, artisans), pour la sécuriser et la rémunérer de façon attractive, mais aussi pour la transformer en crédits, beaucoup moins coûteux que ceux offerts par les commerçants et autres usagers de l'époque (Defourny J. et al, 1999).

Friedrich Raiffeisen et Alphonse Desjardins, sont considérés comme les pères du mouvement mondial des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC). Le premier, lance l'idée en Bavière dans la seconde moitié du 19ème siècle, le second la développe au Québec dès

le début du 20ème siècle. Une coopérative d'épargne et de crédit est une institution financière démocratique et à but non lucratif. Elle est organisée et contrôlée par ses membres, qui s'associent pour regrouper leur épargne et se faire mutuellement des prêts à des taux raisonnables.

En Afrique, des expériences les plus anciennes ont été identifiées au Ghana (1920), au

Kenya, Nigéria, Ouganda dès 1955. La formule des Crédit Unions ou coopératives d'épargne et

de crédit a surtout été développée au cours de ces vingt dernières années (Nsabimana A., 2004).

D'après le World Council of Credits Unions (WOCCU) cité par Tollenaere (2002), le mouvement coopératif est de fait présent partout dans le monde avec près de 36.000 coopératives

et quelques 85 millions de membres.

En 1976, Muhammad Yunus, professeur d'économie à l'université de Chittanong, constate qu'il y a une différence marquée entre les théories qu'il enseigne à ses étudiants et les réalités vécues par des très nombreuses personnes au Bangladesh. Il observe notamment que de très nombreuses femmes ne parviennent pas à financer leurs petites activités commerciales et/ou artisanales. Il lance alors un programme de microcrédit où les fonds sont octroyés à des groupes solidaires constitués de femmes se portant mutuellement cautions. Lorsque l'une d'entre elles

fait défaut, les autres sont amenées à assumer sa part. Après quelques tentatives, le système connaît rapidement un grand succès et se développe en tant qu'ONG. En 1983, l'ONG évolue et Grameen adopte un statut de banque. Parallèlement, l'expérience Grameen devient en quelque sorte la référence au plan international, l'institution reçoit de plus en plus d'appuis de toutes parts et diversifie progressivement son offre de service.

Considérée comme le modèle à suivre par certains, la Grameen bank est toutefois présentée par d'autres comme un cas pouvant difficilement être reproduit, faute de soutiens considérable. Quoi qu'il en soit, le bilan de la Grameen est assez considérable puisque, au total,

2.370.130 personnes ont été appuyées au travers de 1.140 agences pour un montant total (valeur cumulée) de 2,8 milliards de dollars. En outre, l'épargne accumulée s'élève à 209 millions de dollars (chiffre de mai 1999) (Labie M., 1999).

Ce cas illustre le potentiel des outils liés à la microfinance dans le cadre de politiques

de développement.

Les systèmes de microfinance inspirés des expériences de Raiffeisen et Desjardis se caractérisent par :

- l'épargne comme moteur du système. L'épargne collectée auprès des membres des institutions constitue le fonds de crédit ;
- le financement par appel de fonds extérieurs et/ou le refinancement bancaire est faible à nul.

La Grameen Bank quant à elle vise à rendre possible aux exclus du système bancaire traditionnel l'accès aux crédits. Ainsi son système se caractérise par :

- un large refinancement bancaire auprès du système bancaire classique et/ou par apports externes;
- l'« argent chaud » du système est généré sur les marges bénéficiaires des activités des bénéficiaires de crédit et épargné dans le système.

Microfinance

3.1.4 Éléments caractéristiques de la microfinance

La définition de la microfinance a fait l'objet de nombreux débats et d'approche multiples. Selon Tollenaere (2002), il est possible de s'accorder sur un certain nombre de dénominateurs communs à ces définitions :

- la microfinance est un outil de développement parmi d'autres de lutte contre la pauvreté

et l'exclusion de populations défavorisées. La microfinance est constituée d'un ensemble des services financiers (crédits, épargne, assurances,...) qui visent à permettre aux populations exclues du système

bancaire classique d'améliorer leurs revenus, par l'augmentation des ressources des ménages et l'accès au capital financier.

· la microfinance favorise la création et le développement de petites activités économiques rentables par l'accès aux financements externes et à la mobilisation de l'épargne. Ces entités économiques appartiennent, généralement, au secteur informel et sont aussi appelées micro-entreprises.

La microfinance se définit donc par :

· sa cible : les populations défavorisées (pauvres) exclues de l'accès aux systèmes financiers classiques ;

· son objet : un instrument de lutte contre la pauvreté (instrument parmi d'autres, utilisé

en soi ou intégré dans un projet ou programme);

· ses fonctions financières d'épargne, de crédit, d'assurance, de coffre, développées en dehors du système financier formel ou bancaire classique.

· sa visée : le développement et/ou la création d'activités économiques rentables et pérennes, ainsi que l'accroissement des ressources des ménages.

A ces éléments généraux de définition s'ajoutent des traits caractéristiques particuliers à

la microfinance. Ils concernent :

· le niveau des montants financiers : on parle de « micro » crédits. Il est généralement admis que le montant des crédits se situe entre 20 et 1000 US \$ (soit #177; 25 à 1.200 /)

· le terme ou échéance de remboursement : sous des formes variées (remboursement journalier, hebdomadaire, mensuel, ..., ou parfois à terme échu), le terme de remboursement du crédit est généralement court. Le plus souvent il ne dépasse pas 12 mois.

· les conditions d'accès et d'octroi du crédit : les formalités et procédures nécessaires pour formuler une demande de crédit sont les plus simples possibles. Le temps entre la demande et l'octroi du crédit est le plus court possible. Les garanties recherchées par

les institutions de microfinance (IMF) se trouvent généralement en dehors du champ des garanties classiques du système bancaire commercial.

3.1.5 Pauvreté

Le concept de microfinance est toujours associé à celui de la pauvreté, d'où la nécessité d'apporter un éclairage sur la compréhension que nous nous faisons de cette notion dans le cadre

de ce travail.

La pauvreté est une notion toute relative et assez complexe. Alors que dans l'Union Européenne, on définit comme pauvre, toute personne dont le revenu est inférieur à la moitié du revenu moyen de l'ensemble de la population du pays considéré (Hausser et Pilgram, 1999), beaucoup d'organisations internationales de développement se base sur la notion de pauvreté absolue, laquelle définit le pauvre comme étant toute personne dont le revenu journalier ne dépasse pas un dollar américain.

Se basant sur les déclarations des pauvres, la banque Mondiale (2000) propose la définition synthétique suivante : « la pauvreté est un profond dénuement, un manque aigu de bien-être. Etre pauvre, c'est avoir faim, ne pas avoir un toit, ne pas avoir des vêtements décents, être malade et ne pas pouvoir se faire soigner ; c'est être illettré et sans instruction. Les personnes démunies sont particulièrement exposées à des événements extérieurs qui échappent à leur contrôle : maltraitées par les institutions et la société, n'ont les moyens de se faire entendre,

ni d'exercer une influence quelconque »

En nous basant sur un des quatre niveaux de pauvreté définis par l'OCDE, nous pouvons résumer en considérant comme pauvre une personne privée de certains cinq capitaux suivant : Le capital naturel (l'eau, la terre, les ressources environnementales), le capital social (les liens de solidarités entre membres d'un groupe social, l'accès aux institutions, ...), le capital humain (les connaissances, l'aptitude au travail, la santé,...), le capital physique (le patrimoine, l'accès aux infrastructures de base, les moyens de productions,...) et le capital financier (l'épargne, l'accès

au crédit, assurances).

C'est de ces pauvres que la microfinance tente de s'occuper dans le but les faire sortir de

la situation précaire dans laquelle ils se trouvent.

3.1.6 Définition de la microfinance

Selon Marc Labie (1999), on appelle microfinance, l'octroi de services financiers (généralement du crédit et/ou de l'épargne), à des personnes développant une activité économique productive, le plus souvent de l'artisanat ou du commerce, et n'ayant pas accès aux institutions financières commerciales en raison de leur profil socio-économique (il s'agit des pauvres, sans revenus fixes, qui n'offrent aucune des garanties en vigueur dans les institutions bancaires commerciales).

L'aspect le plus connu de la microfinance est le microcrédit. Il consiste le plus souvent à octroyer des prêts à cours terme, soit pour permettre la constitution du fonds de roulement, soit pour réaliser de petits investissements (par exemple une machine à coudre pour un artisan, achat

des semences pour les maraîchers, etc.). Les prêts sont ainsi octroyés à des individus ou à des groupes appelés « groupes solidaires » en raison de l'obligation faite à leurs membres de se couvrir les uns les autres (si un membre du groupe ne remplit pas ses obligations en matière de remboursement, les autres doivent les assumer). Les taux d'intérêts appliqués sur ces prêts sont

au moins égaux, voire supérieurs, à ceux du système bancaire traditionnel. Quant aux garanties, elles peuvent être réelles ou morales mais elles reposent avant tout sur des mécanismes de pression sociale (groupe solidaire ou chef du village) et sur la motivation de se préserver un accès à des services financiers (notamment à des crédits dont les montants peuvent aller croissant). Ici, il faut noter que les mécanismes de pression sociale souvent utilisés comme garantie semblent de plus en plus critiqués car tendant à restreindre les libertés individuelles. En effet, très généralement dès qu'un membre d'un groupe est en retard, les autres membres se rabattent sur sa famille pour le remboursement.

Reste à mentionner une caractéristique méthodologique essentielle : le concept de proximité. En effet, quelles que soient les mesures envisagées, un point commun à l'ensemble

des programmes et institutions de microfinance est constitué par la proximité avec les clients micro-entrepreneurs, proximité à la fois géographique, mais aussi sociale. Cette caractéristique directement inspirée de la finance informelle est une condition indispensable pour établir une relation fiable entre le micro-entrepreneur et le prêteur. Elle est, dans une large mesure, à l'origine des succès rencontrés par les organisations actives en microfinance.

Dans ce travail il est plus question, bien entendu, du microcrédit qui est la forme la plus pratiquée de la microfinance à travers le monde, notamment en RDC et à Kinshasa en particulier.

Tendances bancaires et développementalistes

Si l'objectif des IMF est bien de donner accès à des services financiers aux personnes exclues du système financier classique, on observe toutefois deux grandes tendances ou bancaire

et développementaliste ou opposées en terme de logique d'intervention (Tollenaere, 2002) :

- Pour la tendance dite « bancaire », le crédit est une opération financière sérieuse. Il doit se rembourser et le risque doit être couvert par des garanties (matérielles et juridiques).

Le taux d'intérêt doit couvrir les coûts de gestion et les risques, voire permettre de dégager des profits. L'accent est mis sur le taux de remboursement, un différentiel d'intérêt suffisant pour atteindre l'équilibre financier de l'institution et le professionnalisme des agents. Cette tendance a comme inconvénient l'exclusion de tous

ceux qui ne peuvent fournir des garanties matérielles, or dans la plupart des cas il s'agit des plus pauvres.

- Pour la tendance « développementaliste », le crédit est un instrument pour atteindre d'autres objectifs. L'essentiel est de distribuer des crédits à un maximum de bénéficiaires. Le crédit a alors des effets positifs sur l'adoption de certaines innovations technologiques, sur la production et sur la diversification des produits et services. Dans ces conditions, le taux de remboursement n'est pas un problème prioritaire et les taux d'intérêts (souvent subsidiés) doivent être les plus bas possibles.

Figure 2. Structuration de l'espace des systèmes financiers

- Tontines
- Gardes-monnaies
- Caisses de solidarité

Forte implication

des bénéficiaires

· Banquiers ambulants

· Usuriers

· Clubs d'investisseurs

Normes de développement

Fédération

d'organisations paysannes

ONG spécialisées

· COOPEC

· Caisses villageoises

· Organismes de crédit solidaire

· Institutions de microfinance urbaines

Normes bancaires

· Fonds de développement

· Projets agricoles

· Projets artisanaux

· Projets petites entreprises

Faible implication des bénéficiaires

· Banques commerciales

· Banques de développement

· Banques ou Caisses de crédit agricole

Source : Microfinance ou Orientations méthodologiques, CE, 2000

Les conceptions développementalistes n'apportent que des solutions temporaires très dépendantes des financements extérieurs. En outre, elles peuvent avoir des graves effets pervers

en introduisant une culture de non remboursement. Elles rendent difficile l'émergence de systèmes financiers viables à long terme, alors même que le financement des activités économiques des populations cibles est un besoin constant pour les emprunteurs. De plus en plus, donc, les IMF se rangent dans la sphère de la tendance bancaire, par souci et devoir de pérennisation des institutions et des services financiers. Ce qui en outre produit des externalités positives en terme notamment de formation des populations à la gestion de l'argent, au remboursement, à la création de l'épargne, ...

Toutefois la tendance bancaire ne doit pas faire oublier les raisons du recours à ce mode financement. Car ici le grand risque serait d'ignorer certaines couches de la population, déjà exclues des banques traditionnelles et pour qui la microfinance a été mise en place.

Éléments méthodologiques de la microfinance.

En microfinance, la méthodologie de crédit repose plus sur le profil de l'emprunteur

(l'évaluation des crédits est centrée sur la volonté et la capacité des clients à rembourser), que

sur les actifs pouvant être saisis en cas de non-remboursement. Même si certaines institutions de microfinance prennent des garanties matérielles en dépôt, ces dernières constituent rarement le fondement de leurs décisions d'octroi de crédit.

Les méthodologies de crédit peuvent être classées en deux grands groupes (Nsabimana,

2004) : les modèles de crédits individuels et les modèles de crédit de groupe.

Les modèles de crédits individuels recourent, lorsque c'est possible, à des garanties matérielles, comme le nantissement des actifs, terrains et constructions, etc. Cependant, la légalité et la pratique de ce type de mesures de garanties sont souvent remises en cause. Dans la pratique, la plus part des institutions de microfinance adoptent des techniques de sélection fondées sur une évaluation sur base du profil individuel.

Les modèles de crédit de groupe recourent à des groupes solidaires, constitués généralement de quatre à six membres, qui sont voisins, ou qui exercent des métiers dans le même quartier ou dans le même secteur d'activité. Le système de sélection mutuelle qui est à l'origine de la constitution de tels groupes renforce la confiance de l'institution envers le groupe.

Dans la méthodologie de crédit aux groupes, et plus particulièrement dans le cas de groupes de grande taille, les agents de crédit ont tendance à mener une analyse minimale des caractéristiques individuelles du client ou de son activité. Cette analyse est plutôt implicitement déléguée aux autres membres du groupe, qui ont une connaissance les uns des autres plus complète que celle des agents de crédit.

« Cautionnement solidaire »

Le cautionnement solidaire est le type de garantie qui a été développée par l'expérience

de la Grameen Bank, lorsque M. Yunus, dans le début des années 70, octroya un crédit à 2 personnes d'un groupe de 5, puis aux deux suivantes, puis à la dernière. Les 5 membres de ce groupe de caution solidaire étant solidairement responsables du remboursement du crédit. Cette expérience a montré les conditions de fonctionnement et les avantages de ces groupes solidaires :

la sélection des emprunteurs, la discussion sur l'objet du crédit (rendant plus sûr le succès de l'activité de finance), la facilité dans la gestion et le remboursement. Les ressorts sociaux mis en

jeu par le cautionnement solidaire sont davantage la pression sociale ou le sens de l'honneur qu'une véritable solidarité.

Depuis lors, le principe de cautionnement solidaire a été largement utilisé et adapté aux situations locales sous formes variées. Il n'est, aujourd'hui, pas rare de trouver des IMF qui associent l'épargne individuelle préalable, le crédit individuel et le cautionnement solidaire.

Limites de la caution solidaire

La caution solidaire traite en égaux chacun des membres du groupe (même montant d'où même responsabilités dans les remboursements). Pourtant, lorsque les membres ont reçu plusieurs prêts, leurs opportunités et volonté d'investir peuvent être différenciées, et certains peuvent rechercher des prêts dont les montants plus élevés ne sont plus compatibles avec une responsabilité commune dans le remboursement. Le principe de la caution solidaire peut donc limiter l'accès à des prêts de montants élevés ce qui peut être préjudiciable pour les clients (pas

de réponse à leurs besoins) et à l'institution (pas d'économies d'échelle, mauvaise fidélisation des bons clients).

En l'absence de garanties matérielles, l'incitation à rembourser pour les membres du groupe solidaire repose sur la promesse d'accès à un prêt futur (généralement d'un montant plus élevé que le précédent). Or ce système ne peut fonctionner que s'il n'y a pas de système financier concurrent sur la zone qui puisse aussi offrir un service identique (risque de concurrence) ou différencié (risque de contradictions dû aux règles différentes) aux mêmes clients (Lapenu C. et al, 2002).

Malgré les critiques et les difficultés soulignées ci-dessus, l'analyse approfondie des alternatives possibles montrent souvent que la caution solidaire reste un outil nécessaire au regard des objectifs et des publics-cibles des IMF qui l'utilisent, mais il demande une gestion rigoureuse, et souvent des mesures complémentaires de gestion et de garanties.

La caution solidaire, ne peut être supprimée car elle n'a pas d'alternative crédible par rapport aux contraintes des populations ciblées ; par ailleurs, son principe n'est généralement pas mis en cause par les emprunteurs. Ce qui est important c'est son contexte d'insertion au sein des groupes (qualité de la gestion interne), et la mise en oeuvre de moyens pour la renforcer ou la sanctionner.

Lien commun

Le lien commun est celui qui unit les bénéficiaires-clients au sein d'une IMF. Il est le ciment de la cohésion du groupe et renforce le caractère identitaire et participatif de ceux-ci à l'institution. Le lien commun peut être de nature géographique ou territoriale (exemple : les membres de l'IMF appartiennent à tel village, communauté rurale, quartier, zone, région,...) ou professionnel ou sectoriel (exemple : les artisans, les pêcheurs, les agriculteurs, les maraîchers,...) ou voire une combinaison de deux (exemple : les maraîchers du site de N'djili/CECOMAF). Il peut également s'appuyer sur un genre exclusif (exemple : les femmes d'un quartier donné). Le lien commun a fait faciliter la constitution des groupes de caution

remmes à un quartier donne). Un « lien commun » fait faciliter la constitution des groupes de « caution solidaire ». Toutefois, une trop grande homogénéité des membres d'une IMF, en particulier dans

le type d'activité économique, peut présenter un risque systémique accru pour l'institution en cas

de mauvaise (ou absence de) récolte par exemple ou d'autres types de calamités. Une couverture géographique suffisante pour assurer la diversité des risques et des activités sera à cet égard recherchée (Tollenaere, 2002).

Argent chaud et froid

Les termes « argent chaud » et « argent froid » désignent l'origine de l'argent utilisé dans

le fonds de crédit pour être prêté aux clients d'une IMF. On parlera d'argent chaud lorsque le fonds de crédit est constitué de l'épargne des clients et d'argent froid lorsque celui-ci est constitué d'apports extérieurs (emprunts, lignes de crédits externes, dotations, dons, ...). L'implication et la responsabilité des clients seront d'autant plus grandes que la proportion de l'argent chaud sera importante dans le fonds de crédit. Certaines IMF ne fondent leur légitimité que sur l'argent chaud. Et il faut, alors, parfois deux à trois ans pour qu'un fonds de crédit soit constitué et que les premiers crédits soient octroyés. Dans la plupart des cas cependant, les fonds

de crédit des IMF sont composés de deux formes d'approvisionnement. Il faut cependant rappeler que certaines IMF n'ont, de par leur statut, pas le droit de collecter de l'épargne.

Types de crédit

Aujourd'hui la variété des formes de crédit est énorme. Toutefois, on distingue généralement trois grandes catégories de crédit : à l'investissement, au commerce et à la consommation. Il peut être défini comme une anticipation d'un revenu espéré à plus ou moins longue échéance. Le risque est donc lié à la génération de ces ressources futures. La cible générale de la microfinance et du microcrédit en particulier est le ménage. Le plus souvent, il n'y

a que peu de rapport entre l'utilisation de cette « anticipation » (l'objet du crédit) et l'origine du revenu permettant le remboursement. On parle ici de fongibilité de crédit, c'est-à-dire qu'il est très difficile pour le prêteur d'affecter directement un emploi à la ressource que constitue le crédit (voir la figure 3). Fongibilité à laquelle s'ajoute, le plus souvent en milieu rural, la pluriactivité.

Figure 3. Diagramme de la fongibilité du crédit dans le budget de ménages

Prêt

Achat Intrants

Location de

main d'Oeuvre

Budget Familial

Investissement

Vente de la récolte

Source : Microfinance et Orientations méthodologiques, CE, 2000

Achat de biens de

consommation

En dehors du fait que la fongibilité complique la mise en évidence de l'impact du

microcrédit, il faut reconnaître que c'est un véritable mécanisme de survie qui permet aux personnes vivant dans la pauvreté de mieux gérer leur situation. En effet, l'affectation diffuse du crédit reçu leur permet d'utiliser les ressources financières là où elles seront les plus utiles pour eux. La plupart des IMF ont pour stratégie de financer des activités précises (ex. relancer la production maraîchère, développer le petit commerce, etc.) et tentent de réaliser leurs études d'impact sur base de l'activité financée, évidemment l'impact estimé ne peut être que biaisé à

cause du phénomène de la fongibilité. En ce qui nous concerne, nous pensons que la meilleure façon de procéder c'est de laisser libre au prêteur quant à l'affectation du crédit. L'étude d'impact de la microfinance sera toujours complexe et difficile à mener, mais croyons ce système de financement au profit de pauvres renferme des effets positifs, même si leur mise en évidence est difficile.

Microfinance et lutte contre la pauvreté

Depuis plus de dix ans, dans un contexte généralisé de libéralisation des marchés et de désengagement de l'Etat, et après des décennies de développement largement basé sur les

« grands projets » dans lesquels les populations étaient peu ou pas associées, les bailleurs de fonds, ONG d'abord, grandes institutions ensuite, opèrent un recentrage sur la lutte contre la pauvreté et accentuent le développement des initiatives participatives et de développement à la base. Ainsi par exemple, le comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE élabore les

« lignes directrices pour la réduction de la pauvreté ». Sous l'instigation de la Banque Mondiale, nombre des pays en développement définissent leurs Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté.

La microfinance s'adapte bien à cet objectif. Le lien entre microfinance et développement devient donc, la lutte contre la pauvreté. Les outils de microfinance constituent une des forces dans cette lutte. Toutefois pour être efficace, cette lutte doit être durable et la rentabilité des instruments mis en place est une condition, sine qua non, de leur pérennité. Ces nécessités de pérennité et de rentabilité des institutions de microfinance conduisent donc, actuellement, à une professionnalisation des agents de ce secteur et à la consolidation des environnements organisationnels, réglementaires et légaux de celui-ci en vue de renforcer la confiance des clients

et bailleurs envers ces institutions.

Il est toutefois nécessaire d'affirmer que la microfinance, malgré les espoirs qu'elle a pu donner à travers ses succès n'est pas adéquate pour toutes les situations de pauvreté. Ainsi, les recommandations du CGAP (Consultative Group to Assist the Poorest of World Bank) soulignent que les populations qui vivent dans l'extrême pauvreté, les indigents, les sans logis,

les réfugiés ne devraient pas être considérés comme des clients de la microfinance. Le risque existe de les pousser dans une spirale de l'endettement, du surendettement et de la pauvreté accrue par des crédits qu'ils ne sont pas en mesure de rembourser. Ainsi, la microfinance bénéficie le mieux aux populations ou personnes qui ont, ou qui ont identifié, une activité économique sur laquelle ils sont en mesure de capitaliser s'ils peuvent disposer de financements adaptés même s'ils sont petits (Tollenaere, 2002).

Rôles de l'Etat dans la microfinance

Pour Marc Labie (1999), trois éléments synthétisent les axes à partir desquels un Etat peut investir afin de constituer un cadre institutionnel aussi favorable que possible au développement d'institutions financières spécialisées pour les micro-entreprises, il s'agit de : l'établissement des textes législatifs, la canalisation de financements, et la création d'institutions et/ou de mécanismes « d'encadrement » spécifiques.

3.1.7 . Etablissement de textes législatifs

Souvent perçu comme l'élément clé, l'établissement de textes législatifs permettant aux organisations actives en microfinance de concrétiser leurs activités en tenant compte des spécificités de leur clientèle est souvent mis en avant, tant dans la littérature spécialisée, qu'au sein même des institutions concernées. Le processus d'institutionnalisation du système financier suppose qu'il existe dans la législation bancaire une forme d'institution financière en qui les IMF doivent se référer et qui servira d'autorité du secteur microfinancier.

3.1.8 . Canalisation de financements

Parmi les fonctions envisagées pour l'Etat dans le soutien aux institutions spécialisées en microfinancement figure bien souvent encore l'idée que l'Etat se doit d'appuyer très directement

ces institutions au travers de financements, particulièrement au cours de la phase de lancement. Les formes que peuvent prendre ces financements sont diverses : dans certains cas il s'agit des dons, dans d'autres des prêts en des conditions de faveur, ou bien encore, des mécanismes visant

à accorder la garantie de l'Etat pour des prêts contractés par les organisations actives en microfinance auprès d'autres institutions financières.

3.1.9. Création d'institutions et/ou de mécanismes d'« encadrement » spécifiques

La création d'institutions étatiques qui visent à encadrer le développement des institutions

de microfinance suscite aujourd'hui beaucoup d'intérêt. Parmi celles-ci, on trouve les organismes de contrôle qui ont pour vocation d'établir le suivi des institutions financières tout en vérifiant que l'ensemble de normes prudentielles est respecté.

Méthodes et limites des études d'impact

Les études sur l'impact du crédit s'inspirent plus généralement de la méthode des effets utilisée pour l'évaluation des projets de développement. Il s'agit d'identifier les perturbations ou

les changements liés au crédit (différence entre situation avec et sans crédit) et de les apprécier sous l'angle de l'accroissement de la valeur ajoutée et de sa répartition entre différents agents économiques. Mais l'utilisation de cette méthode pour le crédit pose un certain nombre des problèmes difficiles à résoudre dans les études (C.E., 1996) :

- La fongibilité déjà évoquée au point 3.10 consacré aux types de crédits;
- Les unités de résidences ne coïncident pas toujours avec les unités de production (champs collectifs, champs individuels), de consommation et de gestion des budgets (budget de chef de famille, de chaque femme, etc.). Ces unités possèdent le plus souvent une gestion complexe de flux financier, et donc du crédit, qui doit prendre en compte les différentes opportunités d'utilisation des ressources.

Cette complexité rend les enquêtes sur l'utilisation et les effets du crédit encore plus difficile quand il s'agit d'identifier les flux financiers, leur date, leur montant et leur contrepartie.

A partir de cette approche, les études d'impact vont consister à sélectionner un échantillon d'emprunteurs et analyser les effets du crédit sur leur système économique. Le problème de l'échantillonnage reste très complexe pour deux raisons :

- On peut chercher à le comparer à un groupe de non emprunteurs, ou « groupe de référence », comparer leurs évolutions respectives à partir d'un certain nombre de variables (production, revenu, etc.). Mais le crédit n'est qu'un des facteurs conditionnant l'évolution des unités économiques et ce type de comparaison reste très difficile.

- La deuxième difficulté est que les variations liées au crédit sont souvent très faibles au regard des montants et du niveau d'approximation des données collectées. Par exemple

les études d'impact en Amérique Centrale montre que le crédit représente de l'ordre de

10 à 20 % du revenu d'un paysan pauvre. Dans ces conditions, des enquêtes approfondies sont nécessaires pour identifier les sources de revenus et les changements liés au crédit et la constitution d'un échantillon aléatoire demande un grand nombre de cas pour être représentative au plan statistique.

Pour rester opérationnel, il est préférable de réaliser un échantillon raisonné et représentatif des différentes situations existantes, à partir des informations issues du dépouillement des documents de gestion de la caisse de crédit (fiches emprunteurs ou dossiers de crédit, par exemple) et disponibles avant l'enquête. Sur cet échantillon, une première enquête destinée à reconstruire les flux monétaires peut être réalisée. Elle doit permettre d'analyser l'utilisation du crédit, les revenus induits par ce dernier et d'identifier les sources de remboursement et les conséquences de l'affectation de ces montant au remboursement.

Avec l'identification de ces flux, le questionnaire doit permettre de collecter les éléments nécessaires à l'analyse de la logique socio-économique de l'emprunteur. Ces éléments sont parfois en partie non monétaire (évolution du niveau d'autoconsommation par exemple) et doivent prendre en compte les trajectoires des unités économiques sur des échelles de temps plus longues. Par exemple, la logique d'investissement sera tout à fait différente suivant la position de l'unité économique dans son cycle de vie. Un jeune agriculteur pourra être amené à s'endetter pour s'installer et s'équiper, alors qu'une personne en situation de préretraite pourra plutôt chercher à préparer sa succession et à capitaliser pour sa retraite.

Enfin, pour comparer l'impact du crédit sur des activités très variées, un indicateur utile pourra être le taux de rentabilité du crédit. Ce taux représente le ratio entre marge bénéficiaire et coût de production de l'activité financée. Il permet de classer les objets de crédit en fonction des marges qui sont dégagées après remboursement du crédit.

En conclusion, on peut distinguer trois niveaux d'étude d'impact économique du crédit

(C.E., 1996) :

1. Le dépouillement des documents de gestion du système, fiches signalétiques des emprunteurs et dossiers de crédit. Il permet d'élaborer certaines statistiques sur les

emprunteurs, ainsi que sur le crédit et constitue un premier niveau d'information et une base pour réaliser des échantillons plus précis lors d'enquêtes ultérieures.

2. Des enquêtes sur un échantillon raisonné d'emprunteurs et de non emprunteurs destinées à approfondir les modalités d'accès au crédit, son utilisation, l'origine des remboursements, les effets sur la production et les revenus. C'est le niveau le plus courant des études d'impact qui peut être piloté par les systèmes

les revenus. C'est le niveau le plus courant des études d'impact qui peut être piloté par les systèmes eux-mêmes et réalisé avec l'aide d'étudiants, d'appuis ponctuels externes ou dans le cadre de la formation des salariés du réseau.

3. Un suivi régulier des flux de trésorerie d'un échantillon réduit d'emprunteurs représentatifs des principales catégories socio-économiques ayant accès au crédit. Mené

sur plusieurs années avec l'appui des universitaires et des centres de recherche, ce suivi peut permettre des analyses beaucoup plus fines des effets du crédit et une meilleure compréhension des interactions entre le crédit et les autres variables économiques. Il peut être réalisé en partie par les emprunteurs volontaires (cahier de suivi de dépenses)

ou être couplé au travail d'un centre d'appui à la gestion. Sa mise en Oeuvre est encore peu courante.

On peut ainsi le constater qu'il est extrêmement difficile et compliqué de se lancer dans une étude d'impact. Elle nécessite beaucoup des moyens aussi bien matériel, humain que financier.

Dans le cadre de cette étude nous nous sommes limités à présenter la situation à l'heure actuelle en R. D. Congo. La description de la situation en R. D. Congo est appuyée par la présentation d'une étude de cas d'un groupe des maraîchers ayant bénéficié du microcrédit. Cette dernière présente quelques aspects microéconomiques, notamment sur le comportement des maraîchers, suite au microfinancement dont ils ont bénéficié.

4. MICROFINANCE EN RDC

Ce chapitre présente la situation de la microfinance en R. D. Congo; il insiste particulièrement sur son origine, son évolution, son état actuel, sa législation et l'analyse SWOT

du secteur.

Historique de la microfinance en RDC

Il est généralement reconnu que l'histoire de la microfinance en République Démocratique du Congo se subdivise en trois périodes, à savoir :

- De la période coloniale à 1970 ;
- De 1970 à 1990 ;
- De 1990 à nos jours.

4.1.1. De la période coloniale à 1970

Par le décret du 24 mars 1956, le législateur a organisé la création et le fonctionnement

des « sociétés coopératives indigènes » dont l'objet social était de promouvoir, par la mise en Oeuvre des principes de la coopération, les intérêts économiques et sociaux de leurs membres exclusivement.

Toutes les sociétés de type coopératif, y compris les coopératives d'épargne et de crédit

ou COOPEC, étaient assujetties à cette loi et placées sous la tutelle du Gouverneur de province.

De cette période, aucune structure financière de proximité formelle d'initiative privée n'a

été agréée. Par contre, le pouvoir colonial a créé la Caisse d'Epargne du Congo (CADECO), Institution de droit public, afin de collecter les petites épargnes.

Après l'indépendance, en 1969 précisément, la première COOPEC congolaise, « la Caisse Populaire Coopérative » fut créée à Mbuji-Mayi (Province du Kasaï Oriental) mais son expérience ne fût pas concluante faute de cadres compétents.

4.1.2. De 1970 à 1990

Cette période est caractérisée par l'émergence des coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC), en raison notamment de l'accessibilité des services offerts aux membres et de leur implantation dans les milieux les plus reculés du pays dépourvus de banques. Toutefois, faute d'un cadre légal spécifique, ces dernières continueront à se conformer aux dispositions du décret

de 1956 et de ce fait seront désormais placées sous la tutelle du Ministère du Développement

Rural.

Le mouvement coopératif congolais se développa donc autour de trois foyers principaux

notamment Bansankusu (Equateur) en 1970, Bukavu (Kivu) et Kinshasa en 1971 avec la création

du réseau « Fédération des Caisses Populaires de Crédit LUYMAS/CBCO ». Dès ce moment, le mouvement s'est répandu sur tout le territoire national et plus sensiblement à Kinshasa, dans les provinces du Bas-Congo, du Bandundu et du Kivu.

La structure des COOPEC congolaises est caractérisée par une organisation à trois niveaux, le niveau primaire (COOPEC), le niveau secondaire (Centrale) et le niveau tertiaire (Union ou Fédération).

Les COOPEC se chargent de la mobilisation et de l'octroi des crédits aux membres. Les centrales regroupent plusieurs COOPEC dont elles assurent entre autres la cohésion. L'Union a plusieurs missions dont celle de représentation et de coordination des activités du réseau.

En 1987, les coopératives détenaient l'équivalent de 7% de l'épargne du secteur bancaire. Elles étaient pour la plupart affiliées à des centrales provinciales regroupées à leur tour au niveau national en une Union des Coopératives Centrales d'Epargne et de Crédit « UCCEC ». En 1989, l'UCCEC supervisait cinq réseaux provinciaux totalisant 145 coopératives primaires, 274.389 membres et 4,9 millions de dollars américains d'épargne (Lebughe M. et al, 2003).

4.1.3. De 1990 à nos jours

Depuis 1991, le contexte socio-économique et politique difficile caractérisé notamment

par les pillages, l'hyper-inflation, la prise des mesures monétaires incohérentes et l'instabilité politique, a contribué à fragiliser le système financier en RDC et particulièrement les COOPEC.

Ainsi, les coopératives ont perdu, entre 1991 et 1993, près de 80 % de leur clientèle et 66

% des fonds placés dans les banques de dépôt, justifiant ainsi le climat de méfiance des membres envers ce mouvement (Lebughe M. et al, 2003).

Aujourd'hui, la plupart des COOPEC se sont regroupées en 15 centrales et ont adhéré à des structures faitières de 3ème niveau, à savoir l'Union des Coopératives Centrales d'Epargne et de Crédit (UCCEC) et la Confédération Nationale des Coopératives d'Epargne et de Crédit (CONACEC).

Les Institutions de microfinance autres que les COOPEC, se sont développées en RDC dans les années 1990, dans le secteur informel. Elles sont l'oeuvre, dans la quasi majorité des cas, des Organisations Non Gouvernementales « ONG » et des initiatives locales de Développement.

Situation actuelle de la microfinance en RDC

4.1.4. Généralités

Comme déjà annoncé précédemment, la crise économique qui sévit en RDC depuis plus d'une décennie, a laissé des séquelles sur le système financier. Nous citerons entre autres :

- la faillite des banques commerciales contrôlées par l'Etat et l'essoufflement de celles à capitaux privés ;
- la réduction significative des activités des institutions financières non bancaires ;
- le ralentissement sensible de l'activité des COOPEC en matière de collecte de l'épargne et de distribution de crédit.

En outre, un bref aperçu de l'organisation du système bancaire congolais a permis de dégager deux constats majeurs à savoir, la couverture bancaire insuffisante du pays et les distorsions existant dans l'implantation provinciale des guichets des banques commerciales.

Ce constat a rendu plus pressant la nécessité de promouvoir des structures alternatives de financement capables d'assurer la mobilisation de la petite épargne, d'octroyer du crédit en milieu rural et milieux urbains défavorisés, et de créer des conditions d'une insertion progressive du secteur informel de l'économie moderne.

Par ailleurs, de nombreux ménages, confrontés au problème de pauvreté, ont entrepris des activités

nouvelles capables de générer des revenus. Cette situation les a amené à concevoir des micro-projets en quête de microfinancements. En réponse à ces attentes, on a assisté à l'écllosion d'une catégorie d'institutions chargées de mobiliser des ressources tant internes qu'externes et capable d'octroyer des microcrédits. Elles ont donc commencé à offrir des services financiers, de crédit et/ou d'épargne, aux personnes les plus démunies ne pouvant accéder aux avantages du système bancaire classique.

De manière générale, les acteurs impliqués dans ce secteur en République Démocratique

du Congo sont :

- des individus ou des groupes de base bénéficiaires des services de microfinance ;
- les ONG de diverses natures, qui ont en leur sein des volets microcrédits ;
- des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) formels et semi-formels;
- des bailleurs de fonds qui interviennent, soit dans la promotion de ces SFD au niveau du renforcement des capacités, soit dans leurs actions sur le terrain par l'octroi de financement ;
- le Gouvernement et la Banque Centrale Congo.

Les institutions du Système Financier Décentralisé opérant en République Démocratique

du Congo se reconnaissent par l'exercice de l'une ou plusieurs activités ci-après :

1. l'octroi de microcrédit en espèce ou en nature ;
2. la mobilisation de l'épargne ;
3. l'utilisation d'un système de garantie des crédits très simplifié. En plus, ces institutions se caractérisent par :
 - des conditions d'adhésion ou d'ouverture des comptes très simples;
 - des taux d'intérêts généralement subsidiés sur ressources affectées et relativement élevés sur ressources propres;
 - des faibles ressources par rapport aux besoins;

Du point de vue de leur fonctionnement sur le terrain, on peut les regrouper en plusieurs catégories :

- celles de type mutualiste et coopératif travaillant avec des critères bien définis d'adhésion et de fonctionnement et s'appuyant sur la collaboration des membres ;
- celles octroyant des microcrédits sur leurs ressources propres et /ou sur des lignes de crédit externes;
- celles collectant uniquement l'épargne de la clientèle ;
- celles dispensant des microcrédits d'abord et mobilisant l'épargne ensuite.

4.1.5. Structure d'encadrement

En vue d'encadrer et de promouvoir ce nouveau secteur, deux structures d'encadrement ont vu le jour, l'une au niveau professionnel et l'autre au niveau institutionnel.

4.1.5.1 . Au niveau professionnel

A ce niveau, le Regroupement des Institutions du Système de Financement Décentralisé

au Congo (RIFIDEC), créé en l'an 2000, poursuit principalement trois objectifs, à savoir (Lebugh et al, 2003) :

- assainir et promouvoir le secteur de la microfinance en RDC ;
- assurer la défense des intérêts des opérateurs du système de financement décentralisé;
- renforcer les capacités institutionnelles de ses membres à travers des formations, des échanges d'informations, des appuis techniques et des conseils.

Suivant la situation arrêtée au 31 décembre 2002, il existe à ce jour, pour la région de Kinshasa et du Bas-Congo, 45 Institutions membres effectives du RIFIDEC et 96 autres en attente d'être acceptées. Aujourd'hui, le RIFIDEC comprend 289 IMF (liste exhaustive voire annexe) réparties dans quelques

provinces de la RDC (RIFIDEC, 2005).

4.1.5.2 . Au niveau institutionnel

L'encadrement institutionnel est assuré par la Banque Centrale du Congo (BCC). En effet, le secteur de la microfinance étant devenu un outil d'émancipation économique et sociale, une Sous-Direction chargée de la microfinance a été mise en place au mois de septembre 2000

au sein de la BCC. Ainsi, les missions ci-après ont été assignées à cette Sous- Direction :

- dresser le diagnostic du secteur et constituer une base de données fiables et actualisées ;
- vérifier et contrôler la conformité des opérations aux instructions réglementaires y relatives;
- s'assurer de la régularité de la gestion interne et de la conformité des activités des organismes de microfinance aux dispositions légales en la matière.

4.1.6. Demande et offre des services financiers en R. D. Congo

4.1.6.1 . Demande

La demande en services financiers est difficile voire impossible à chiffrer à cause des régions encore en situation de conflit, le manque de données statistiques fiables du fait de l'absence d'un recensement national des opérations de microfinance en RDC, le problème de confiance entre la population et certaines institutions de crédit qui ont par le passé fait perdre des sommes importantes aux épargnants. Toutefois du fait de la situation socio-économique dans laquelle se trouve la RDC, la demande de services financiers est extrêmement importante. Selon

le rapport FENU/PNUD (2003), plusieurs facteurs appuient ce constat :

- la taille de la population, estimée à 52 millions de personnes;
- la place du secteur informel comme source d'emplois et de revenus, estimée entre 80% et 90%;
- La pauvreté, chiffrée en termes économiques (PNB annuel par habitant autour de \$80)

et en termes sociaux (accès limité à l'éducation, à des services de santé), qui touche au moins 80% de la population ;

- Les taux de croissance extrêmement élevés de certains opérateurs (plus de 7000 clients en moins d'un an pour FINCA).

Face à cette demande, l'offre est minimale et elle ne correspond pas toujours à l'objectif de mise en place de programmes pérennes et rentables.

4.1.6.2 . Offre

Pour les raisons évoquées ci-dessus au sujet de la demande en services financiers, il est également difficile de présenter une analyse exhaustive de l'offre. Selon le rapport USM/FENU

et PNUD (2003) sur l'analyse des opportunités d'investissement pour le développement du secteur de la microfinance en R. D. C, certaines études évoquent le chiffre de 60 à 70 opérateurs.

Le même rapport précise que ce chiffre n'inclut pas les très nombreuses organisations informelles (tontines, groupes d'entraides, coopératives non reconnues par l'Etat, etc.). Jusqu'en

2003, la Banque Centrale n'avait octroyé d'agrément qu'à 15 institutions (coopératives et autres), 80 autres étaient en instance d'agrément mais avec des dossiers souvent incomplets (ce qui, dans certains cas, permet de douter de leur existence en tant qu'institution viable).

Le même rapport estime que le taux de pénétration de ces initiatives est extrêmement faible. Cependant, la forte demande se traduit, pour les opérateurs ayant les capacités nécessaires, par des taux de croissance élevés. A titre d'exemple, après seulement 8 mois d'existence, l'ONG FINCA (qui a démarré ses activités en février 2003) offre des services financiers à plus de 7.000 clientes à Kinshasa. En effet, le tableau ci-dessous résume la situation

de l'ONG FINCA RDC jusqu'au mois de novembre 2004 :

Tableau 1. Portefeuille de l'ONG FINCA RDC

Code	Désignation	
1	Nombre de Caisses (Groupes Village Banking)	219
2	Montant de Crédits Accordés en Usd	789.825,00
3	Montant estimatif épargnés en Usd	193.549, 30
4	Encours des Prêts en Usd	360.518, 71
5	Montant Moyen des Crédits en Cours en Usd	100
6	Nombre de Clients	7.586
7	Taux de Recouvrement	100
8	Portefeuille en Souffrance plus de 30 jours	0
9	Endettement auprès des Banques et autres Bailleurs	0

Source : RSM, rapport du deuxième atelier du réseau solidarité microfinance du 3 au 6 novembre 2003

L'ONG FINCA qui a commencé ses activités à Kinshasa a l'ambition de couvrir tout le territoire de la RDC d'ici quelques années selon le plan de développement (RSM, 2003).

A cet exemple, il convient d'ajouter le chiffre de 189 IMF affiliées au RIFIDEC (Regroupement des Institutions du Système de Financement Décentralisé au Congo) et réparties

de la manière suivante : Kinshasa (162), Bas-Congo (27), Bandundu (25), Kasai Oriental (12), Kasai Occidental (13), Katanga (18), Nord Kivu (13) et Sud Kivu (19) (RIFIDEC, 2005). Toutes

ces IMF offrent des services financiers dans les zones dans lesquelles elles opèrent. Comme on

peut se rendre compte les provinces du nord du pays ne sont pas encore couvertes par les IMF,

en effet, à ce jour le RIFIDEC ne compte parmi les IMF aucune qui vient de la Province Orientale, de l'Equateur et du Maniema. Il y a lieu que les IMF s'intéressent à cette partie du pays qui a été l'une des plus touchées pendant les périodes de turbulences.

Tableau 2. Situation du Crédit de quelques ISFD membres du RIFIDEC

Provinces	Nbre IMF	Nombre d'emprunteurs	Crédit en USD	Crédit Moyen en US\$/ emprunteur
Bas-Congo	13	942	214927	228,1602972
Katanga	12	986	179348,8	181,8953347
Kinshasa	37	24053	559782,728	23,27288604
Bandundu	10	758	19815,43	26,14172823
Nord-Kivu	6	1774	715527	403,3410372
R.D.C.	78	28513	1689400,958	59,25020019

Source : RIFIDEC, (2005), Rapport d'activités 2004.

Selon le rapport du RIFIDEC, en 2004 les ISFD affiliés ont octroyé un volume de crédit

de 1 689 400,9\$ qui représente une hausse de 11.41% en comparaison du montant de 1 480

661.56\$ servi en 2003. Le nombre d'emprunteurs en 2004 a été de 28 513 contre 22 303 en

2003 soit une augmentation de 12.78 %. Le même rapport explique cette hausse par la conjoncture économique relativement favorable et stable de la période concernée. Ceci justifie la nécessité d'une situation stable pour rassurer les différents acteurs impliqués dans le secteur de la microfinance.

Selon le Réseau Solidarité Microfinance, on estime le nombre des institutions opérant dans le secteur de la microfinance à 550 dont 250 COOPEC et 300 IMF.

L'enquête menée par la Banque centrale du Congo auprès des Institutions financières de proximité de la région de Kinshasa et de la province du Bas-Congo, pour l'exercice 2001, nous présente la situation suivante : en ce qui concerne la répartition géographique du crédit, il convient de retenir que les zones urbaines sont desservies à concurrence de 86 % contre 14 % pour les zones rurales. Quant à la distribution par secteur d'activité, l'enquête révèle que 63 %

des crédits sont alloués au secteur commercial, 19 % à l'agriculture et 18 % aux autres secteurs. Enfin, l'approche « gender » nous donne une répartition de l'ordre de 64 % de crédits aux hommes contre 36 % aux femmes (Lebugh et al, 2003). Déjà ces quelques chiffres nous montre que les besoins à couvrir sont encore énormes, avec une population estimée à 52 millions d'habitants dont près de 74% de ménages des cadres et plus de 80% de ménages des employés sont pauvres.

Ces quelques chiffres nous poussent à croire que l'offre des services financiers est encore insuffisante en R. D. Congo. En plus de l'insuffisance il se pose un problème de la répartition du crédit. Les efforts à faire dans ce secteur sont encore considérables pour arriver à satisfaire le besoin de plus en plus grand en microcrédit.

Typologie des systèmes financiers décentralisés en R. D. Congo

Les Institutions du Système de Financement Décentralisé en RDC peuvent être structurées en deux catégories, à savoir les coopératives d'épargne et de crédit et les Institutions

de Microfinance au sens strict.

Quantitativement, les COOPEC représentent le premier secteur de financement de proximité en RDC. Celles-ci procèdent à la collecte de l'épargne de ses membres avant de leur consentir du crédit.

Ainsi qu'il a été relevé précédemment, le secteur coopératif congolais est organisé en trois niveaux. Par ailleurs, deux structures faitières de 3ème niveau, UCCEC et la CONACEC, encadrent au total 15 centrales.

Cependant, il y a lieu de retenir qu'à côté de ces regroupements se sont développées également des coopératives indépendantes qui fonctionnent tant à Kinshasa qu'à l'intérieur du

pays.

Trois types d'Institutions de microfinance sont retenus dans l'instruction réglementaire

éditée par la Banque Centrale du Congo. Il s'agit de la caisse de Micro Finance, de la société de

Microfinance et de l'entreprise de Micro finance.

a. Les caisses de microfinance sont celles qui collectent l'épargne de leurs membres pour l'affecter à des opérations de microcrédit à leur profit.

b. Les sociétés de microfinance sont celles qui collectent l'épargne du public et lui octroient des micro-crédits.

c. Les entreprises de microcrédit sont celles qui accordent des microcrédits aux tiers.

Elles ne peuvent collecter l'épargne que si elles y sont autorisées, à titre accessoire, par la Banque Centrale.

Cadre légal et réglementaire des systèmes financiers décentralisés en R.D. du

Congo.

4.1.7. Aperçu général du secteur financier

Le secteur du commerce de la monnaie en République Démocratique du Congo est régi par les principaux textes ci-après :

- la Loi n° 005/2002 du 7 mai 2002 relative à la constitution, à l'organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo ;
- la Loi n° 003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ;
- la Loi n° 002/2002 du 2 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d'Epargne et de Crédit.

Aux termes de l'article 2 du décret du 2 août 1913 sur les commerçants et la preuve des engagements commerciaux, toute opération de banque est réputée acte de commerce.

En outre la Loi n° 003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit prévoit, en son article 1 alinéa 2, trois types d'opérations de banque, à savoir :

- la réception et la collecte des fonds du public ;

- les opérations de crédit ;
- les opérations de paiement et la gestion des moyens de paiement.

La Loi n° 003/2002 précitée distingue cinq catégories d'établissements de crédit qui sont seules habilitées à réaliser à titre de profession habituelle les opérations de banque. Il s'agit en l'occurrence des banques, des coopératives d'épargne et de crédit, des caisses d'épargne, des sociétés financières et des institutions financières spécialisées.

Toute personne qui, sans être un établissement de crédit, effectue de manière habituelle

les opérations de banque est passible d'une peine de servitude pénale et/ou d'une amende. Ne tombent cependant pas sous le coup de cette interdiction les structures et organismes qui suivent :

- Banque Centrale ;
- Le Trésor ;
- Les Services des Comptes Chèques Postaux ;
- Les Loteries;
- Les entreprises de collecte d'épargne dans des buts sociaux sujettes à l'autorisation préalable des autorités publiques.

4.1.8. Etat de la législation sur les Systèmes Financiers Décentralisés

4.1.8.1 . Situation des coopératives d'épargne et de crédit

Les coopératives d'épargne et de crédit sont régies, comme souligné précédemment, par

la loi n° 002/2002 du 2 février 2002.

Elles sont également, en tant qu'établissements de crédit, assujetties à la Loi 003/2002 du

2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Ces lois ont le mérite de préciser clairement que les coopératives d'épargne et de crédit sont placées sous la supervision de la Banque Centrale du Congo. Cette clarification a eu l'avantage de soustraire les coopératives d'épargne et de crédit de la double tutelle « Banque Centrale ou Ministère du Développement Rural » qui, a, pendant longtemps porté entrave à un développement harmonieux de ces structures.

La nouvelle loi se rapportant aux coopératives d'épargne et de crédit définit les règles précises relatives à leurs organisations et fonctionnement, les modalités de leur regroupement, en même temps qu'elle pose les principes de base d'une réglementation prudentielle de leur activité

à élaborer par la Banque Centrale du Congo. Les prérogatives de supervision de la Banque

Centrale du Congo sont également clairement circonscrites.

4.1.8.2 . Situation des institutions de microfinance

Les institutions de microfinance ne sont pas actuellement régies par une loi spécifique.

Pour l'heure, ces Institutions sont rangées dans la catégorie des entreprises de collecte d'épargne dans des buts sociaux prévues à l'article 5 de la loi n° 003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit. Cela leur permet de collecter

l'épargne et d'octroyer le crédit de manière habituelle, sans être poursuivie pour l'exercice illégal de la profession bancaire.

Par ailleurs, l'article 6 de la Loi n° 005/2002 relative à la constitution, à l'organisation et

au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo habilite cette dernière à contrôler les

Institutions de Micro Finance et à élaborer la réglementation relative à leur activité.

Ces dispositions légales sont cependant insuffisantes pour favoriser l'émergence d'un secteur micro financier solide et susceptible de satisfaire les besoins de sa clientèle en vue de devenir ainsi, un véritable vecteur de lutte contre la pauvreté.

Ainsi, il sied de retenir globalement que l'absence d'une loi spécifique aux Institutions de

Ainsi, il s'agit de relever globalement que l'absence d'une loi spécifique aux institutions de

Micro Finance a comme principaux inconvénients (Lebugh et al, 2003) :

- Une identification imprécise des institutions de Micro Finance, rendant ainsi difficile leur encadrement et supervision ;
- Une confusion entre les opérations de banque et les opérations de microfinance susceptibles de générer une compétition non maîtrisée entre les établissements de crédit

et les Institutions de Micro Finance au détriment de ces dernières, les établissements de crédit étant protégés par la loi;

- Une fiscalité non favorable à l'émergence des Institutions de Micro Finance et ne tenant pas compte de leur caractère de structures chargées de la lutte contre la pauvreté.

L'avant projet de loi en élaboration au niveau de la Banque Centrale du Congo se propose

de prendre en compte ces inconvénients en vue de placer les Institutions de Micro Finance sous

un régime juridique pouvant favoriser leur épanouissement.

En attendant la promulgation de cette loi, la Banque centrale du Congo a édicté une instruction relative à l'activité et au contrôle des Institutions de Micro Finance.

4.1.9 Instruction n° 1 relative à l'activité et au contrôle des Institutions de Micro

Finance

L'instruction n° 1 relative à l'activité et au contrôle des Institutions de Micro Finance définit la microfinance comme une activité exercée par une personne morale autre qu'un établissement de crédit, qui pratique, à titre habituel en vue de lutter contre la pauvreté, des opérations de microcrédit et/ou de collecte d'épargne au profit des populations évoluant pour l'essentiel en marge du système bancaire traditionnel.

Elle réserve la réalisation des opérations de microfinance aux personnes morales et prévoit, en son article quatre, trois catégories d'Institutions de micro Finance : les caisses de microfinance, les sociétés de microfinance et les entreprises de microcrédit.

Les Institutions de Micro Finance sont ainsi définies à partir de leur fonction économique

(la réalisation des opérations de microfinance) pour faciliter leur identification et en conséquence, favoriser un meilleur encadrement de leur activité.

En outre, le projet fixe les conditions d'agrément des Institutions de Micro Finance, définit les prérogatives de la Banque Centrale du Congo comme autorité de supervision du

secteur, et prévoit la possibilité pour ces institutions de se regrouper en une centrale dénommée

« Centrales des Institutions de microfinance ».

Comme une autre innovation majeure, l'Instruction fixe à USD 25.000 et 50.000 le capital minimum à constituer respectivement par les entreprises de microcrédit et les sociétés de microfinance. Les caisses de microfinance qui ne sont pas astreintes à cette obligation de constitution de capital minimum, sont tenues néanmoins de réunir un fonds de solidarité dès leur création en vue notamment de garantir la viabilité de l'Institution.

L'Instruction prévoit également des sanctions administratives et disciplinaires à charges

des Institutions de Microfinance qui violeront les dispositions légales et réglementaires régissant

le secteur.

Toutefois, le projet ne règle pas les matières qui relèvent du domaine de la loi dont, notamment :

- Les incitations fiscales à reconnaître aux Institutions de Micro finance ;
- Les dispositions pénales ;
- Les règles relatives à la liquidation des Institutions de micro Finance ;
- Les modalités d'émission des chèques par les Institutions de Micro Finance ;

· L'institution d'un fonds public pour le soutien du secteur.

Microfinance en République Démocratique du Congo 32

Analyse AFOM (SWOT) du secteur de la microfinance en RDC

AFOM est un acronyme signifiant Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces. En anglais, SWOT est un acronyme signifiant Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats. C'est une technique d'analyse aujourd'hui très répandue et appliquée à plusieurs types d'organismes, des institutions aux entreprises. Elle est généralement utilisée en gestion et marketing comme outils d'audit et d'étude de l'environnement de l'entreprise. Dans le cadre de ce travail, nous l'avons utilisée pour faire l'analyse du secteur de la microfinance en RDC.

L'analyse AFOM (SWOT) permet de mettre en évidence les atouts et les faiblesses du secteur étudié et d'identifier les opportunités et les menaces présentes à l'extérieur, dans le contexte où l'on opère. Il est important d'avoir la conscience que les atouts et les faiblesses sont des éléments foncièrement placés sous le contrôle de l'organisme (à quelques limites près), tandis que ceux qui sont relatifs à l'extérieur sont des phénomènes dont on peut éventuellement profiter ou vis à vis desquels il faut prendre des précautions. Ils ne peuvent pas, sinon dans une moindre mesure, être modifiés par l'organisme à laquelle l'analyse AFOM (SWOT) se réfère (culturap, 2005).

Tableau 3. Analyse SWOT de la microfinance en RDC

1. Les forces	2. Les faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> · Une dynamique locale importante, qui s'appuie sur une longue tradition coopérative malgré les crises récentes · Une volonté politique affirmée de soutenir le secteur de la microfinance et de mettre fin aux pratiques qui entravent sa croissance · - La mise en place d'une sous-direction de la microfinance au sein de la Banque Centrale, traduisant la priorité accordée au secteur par les autorités publiques. · Une ébauche de cadre légal et réglementaire propice à l'éclosion d'institutions diverses. Les dispositions incluses dans l'Instruction relative aux institutions de microfinance constituent un cadre assez flexible et non-restrictif · La présence d'intervenants expérimentés et promoteurs de pratiques saines, tels que FINCA, l'ACDI et le CAPAF (à travers le CEFORMAD) 	<ul style="list-style-type: none"> · L'absence de données chiffrées et de statistiques fiables sur les conditions de vie de la population congolaise et sur l'offre de services financiers à travers le pays: Cette absence de renseignements limite la capacité des intervenants à identifier les besoins, repérer les zones d'expansion, et développer des produits adaptés. · Le manque de confiance dans le secteur financier de la part des populations: Ce manque de confiance rend difficile les tentatives d'établir de nouvelles structures et de mobiliser l'épargne auprès des populations. · Les difficultés du secteur bancaire classique. La couverture territoriale des banques commerciales étant extrêmement réduite. la conséquence en est une réduction de l'offre. · La faiblesse des capacités. Cette faiblesse, qui se situe à tous les niveaux (institutions de microfinance, autorités publiques, bailleurs), empêche la professionnalisation du secteur et ainsi la pérennisation de l'offre de services financiers. · Les séquelles de la guerre. La destruction des infrastructures a un impact négatif sur les capacités de recensement et d'identification des besoins, la transmission de l'information, et la diffusion des soutiens techniques et/ou financiers

Microfinance en République Démocratique du Congo 33

3. Les opportunités	4. Les menaces
<ul style="list-style-type: none"> · Une stabilisation politique et économique, offrant des conditions générales propices au développement du secteur. · La reconnaissance de la microfinance comme un secteur prioritaire. Les autorités publiques semblent vouloir 	<ul style="list-style-type: none"> · Le manque de ressources financières pour répondre à l'immensité de la demande. La demande de produits financiers de la part des populations, et de dons et crédits de la part des opérateurs, excède largement l'offre actuelle de la part des bailleurs et autorités publiques, qui doivent remédier à de

<p>autorités publiques semblent vouloir promouvoir la microfinance comme secteur prioritaire en l'inscrivant dans le cadre du DSRP final.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Une demande inépuisable. De par la taille de sa population et son potentiel économique, la RDC présente un marché potentiel énorme pour les structures intermédiaires qui voudront s'implanter et démarrer leurs activités. · Le cadre légal et réglementaire, qui dans sa forme actuelle, et étant donné l'état du secteur, constitue une force, devra être complété dans un souci de favoriser le développement du secteur · Le regain d'intérêt de la part de la communauté internationale, marqué, entre autre, par les projets exploratoires de IPC pour la création d'une banque spécialisée. · Une ébauche de concertation entre les différents acteurs autour de l'idée de l'Observatoire et du DSRP. Ces discussions marquent un effort de coordination <p>et de développement d'une vision commune pour le développement du secteur et posent ainsi les bases, si elles sont soutenues, d'initiatives plus ambitieuses à terme.</p>	<p>bailleurs et autorités publiques, qui doivent remédier à ces nombreuses autres priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> · Les pratiques de certains bailleurs de fonds, en contradiction avec certains principes fondamentaux. Ces pratiques (fixation d'un taux d'intérêt subventionné sélection des clients à la place des opérateurs) renforcent également les problèmes de non remboursement et la culture de dépendance des populations visées · L'affaiblissement des concertations dus à l'ambition excessive du projet de l'Observatoire Étant donné l'état embryonnaire du secteur, les capacités limitées de chacun, et les rivalités naissantes entre certains acteurs. les termes de référence de l'Observatoire sont trop ambitieux et ainsi risquent de ne pas être réalisés, entraînant alors un découragement de la part des participants et une désaffection pour les efforts de coordination. · Le cadre légal et réglementaire, qui peut constituer, selon la direction qu'il prend, soit une opportunité soit un risque. En effet, une fiscalisation trop lourde, qui provoque des distorsions où décourage l'innovation, freinera le développement du secteur. De même, la persistance d'incohérences entre divers textes légaux et réglementaires. · Les soubresauts politiques et le risque de reprise des hostilités sont susceptibles <p>de retarder, sinon interrompre, les efforts de renforcement des capacités et de pérennisation de l'offre de services financiers.</p> <ul style="list-style-type: none"> · La rivalité et la tension entre différents acteurs, due en partie à une volonté de préserver des avantages acquis ou de gagner la faveur des autorités ou des bailleurs. <p>Les conflits d'intérêt nés d'une concentration excessive des rôles dans différentes structures dont les fonctions et responsabilités ne sont pas suffisamment distingués.</p>
--	--

Source : l'auteur, sur base des éléments du Rapport principal sur l'Analyse des opportunités d'investissement pour le Développement du secteur de la microfinance en R. D.

Congo, (USM/FENU et PNUD), Novembre 2003.

Cette analyse permet ainsi de dégager les grands chantiers d'intervention, sur lesquels les divers intervenants devraient agir afin de promouvoir un développement équilibré du secteur, adapté aux besoins et au contexte locaux, et orienté, à terme, vers l'intégration de la microfinance dans le paysage financier du pays, permettant ainsi au secteur de pleinement contribuer au redressement du pays.

Il paraît ainsi impérieux de définir une politique nationale pour la microfinance. L'élaboration d'un document de politique nationale constitue une première étape dans la mise en place d'un cadre global de soutien au développement des institutions de microfinance. L'élaboration du DSRP ainsi que le projet de loi sur la microfinance sont des initiatives qui vont dans la bonne direction. L'élaboration de cette politique, un peu comme la DSRP, devra se faire

sur la base d'une approche participative, incluant donc les institutions de microfinance et associations d'encadrement, le gouvernement, la Banque Centrale, et les bailleurs de fonds.

Comme l'indique le constat précédent, les institutions de microfinance manquent de moyens humains et financiers et souffrent d'un très faible niveau de capacités pour répondre de façon adéquate à la demande de la population congolaise. Ainsi le besoin en formation est important à tous les niveaux. Un apport important de ressources financières n'aura qu'un impact minimal si les différents acteurs du secteur ne possèdent pas les capacités nécessaires correspondant à leurs rôles.

Cette formation devra être de manière à faire profiter les expériences des IMF performantes (comme FINCA RDC) aux autres par des démonstrations. Ces séances de formation doivent aussi viser les clients potentiels. Cette approche permettra au delà de l'impact auprès des clients concernés, l'émergence d'institutions crédibles et pérennes. Ce qui permettra à terme de restaurer la confiance de la population congolaise dans le secteur financier et d'accélérer l'entrée dans le secteur de nouveaux acteurs et de nouveaux bailleurs, favorisant ainsi une compétition dont bénéficiera la population congolaise.

En outre, vu le rôle qu'elle est appelée à jouer, la Banque Centrale a besoin d'un Soutien pour que sa contribution (encadrement, supervision et réglementation) soit effective à l'essor de

la microfinance en RDC. L'existence au sein de la Banque Centrale d'une Sous-Direction pour la microfinance constitue un atout extrêmement positif et marque la reconnaissance, de la part des autorités publiques, de l'importance du secteur.

Ce rôle d'autorité de tutelle ne peut toutefois se faire sans une connaissance au préalable

des réalités du terrain, d'où la nécessité d'un recensement des institutions de microfinance. Cette connaissance permettra ensuite d'élaborer un cadre légal et réglementaire entièrement adapté aux conditions de la microfinance en RDC et reflétant les réalités sur le terrain.

Comme l'indique l'état des lieux, les besoins du secteur sont nombreux et divers et les priorités doivent être définies. Il s'agit donc ici de procéder par étape, poser certaines fondations

qui permettront ensuite de lancer d'autres initiatives.

5. ETUDE DE CAS SUR LE MICROCRÉDIT DANS LE MARAÎCHAGE À KINSHASA: PRÉSENTATION ET INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Jusqu'ici nous avons présenté la situation générale de la microfinance en RDC, nous avons estimé qu'il serait intéressant d'aborder un cas concret d'expérience de microfinance. Pour ce faire nous avons choisi d'étudier le cas des maraîchers du site de N'djili/CECOMAF

à Kinshasa, question mettre en évidence des particularités qui doivent être prises en compte, notamment en agriculture. Cette étude de cas complète donc l'analyse plus globale de la situation au niveau du pays.

L'enquête que nous avons menée a concerné 70 maraîchers ayant bénéficié d'au moins une fois d'un microcrédit. Les modalités de tirage de l'échantillon ont été présentées dans la partie méthodologie de l'introduction. Le but ici est d'essayer de comprendre la situation du microcrédit telle que vécue par les maraîchers sur ce site et surtout déceler les implications éventuelles de ce nouveau mode de finance dans le comportement financier des bénéficiaires. Dans le même ordre d'idée, l'appréciation des bénéficiaires de ce système de financement de leurs activités nous intéresse au plus haut point pour une amélioration de ces interventions.

Nous présentons dans un premier temps le lieu d'étude qui est la ville de Kinshasa et plus particulièrement le site maraîcher de N'djili/CECOMAF. Dans un deuxième temps, il sera question des résultats de l'enquête que nous avons menée auprès de ces maraîchers bénéficiaires de microcrédit.

Milieu d'étude : la ville Kinshasa

5.1.1. Situation géographique

La ville de Kinshasa se situe entre 4 et 5 degrés latitude sud et entre 15 et 16 degrés longitude Est.

Bornée au sud par la province du Bas-Congo, cette ville fait limite d'une part avec la

République du Congo-Brazzaville à l'Ouest et au Nord-ouest et d'autre part avec la province

du Bandundu à l'Est et au Nord-Est.

5.1.2. Population

La province urbaine de Kinshasa compterait actuellement 6,14 millions d'habitants. Concentrée sur 600 kilomètres carrés sur les 9.965 que représentent cette ville, ladite population se retrouve inégalement répartie. Les trois communes de Maluku, N'sele et Mont- Ngafula qui s'étendent sur 92% de l'espace urbain n'en comptent que 2% (Ndongo et al,

1999).

La même source rapporte que la population de Kinshasa se compose à majorité de des

jeunes ce qui constitue aussi un atout pour une contribution au développement (80% des kinois ont moins de 35 ans). Deux facteurs sont à la base de cette importante population kinoise : le taux net d'accroissement naturel et le mouvement migratoire renforcés ces derniers

par l'afflux des populations déplacées de guerre.

Son évolution de 1990 à 2000 est donnée par le tableau suivant :

Tableau 4. Evolution de la population de Kinshasa de 1990 à 2000 (en millions)

Année	Population	Année	Population
1990	3,88	1996	5,1
1991	4,03	1997	5,34
1992	4,25	1998	5,59
1993	4,47	1999	5,86
1994	4,65	2000	6,14
1995	4,87		

Source : - Ngondo et al : Perspectives démographiques du Zaïre 1994-1999, CEDAS, Kinshasa, 1992, pp. 31-32.

- SNSA, annuaire des statistiques agricoles, novembre 2000, inédit.

5.1.3. Subdivision administrative de la ville de Kinshasa

Kinshasa compte 24 communes. Six d'entre elles sont dites urbano-rurales, à savoir : Maluku, N`sele, Kimbanseke, Masina, Kisenso et Mont-Ngafula.

Les vingt-quatre communes enregistrent dans leur ensemble trois cent quarante-trois quartiers.

5.1.4. Situation économique de Kinshasa

L'économie de la ville de Kinshasa présente deux formes : l'économie formelle et informelle. Nous présenterons très brièvement ci-dessous chacune de ces formes.

5.1.4.1 . Economie formelle de Kinshasa

D'une façon générale, les différents secteurs (primaire, secondaire et tertiaire) de l'économie formelle de Kinshasa connaissent pas mal de difficultés.

Relativement au secteur primaire, l'on constate d'une part que l'agriculture formelle

de Kinshasa se caractérise par sa faible exploitation des étendues de terre non habitées, soit

15% seulement, et par sa faible capacité de production des ressources alimentaires requises pour la consommation locale.

Les causes en sont nombreuses, notamment l'infertilité du sol, le manque d'eau et de capitaux, l'accès difficile aux intrants agricoles et vétérinaires du fait de leur coût prohibitif et

de l'absence des structures appropriées pour la commercialisation des produits agricoles. A

en croire PNUD/UNOPS (1998), le taux de mise en valeur des terres dépasse rarement 10%

de la superficie concédée.

Pour sa part, l'industrie formelle de Kinshasa représente, tant en volume qu'en valeur, près de 60% de la production manufacturière et plus de la moitié de l'industrie chimique du pays. Fonctionnant déjà depuis plus de 20 ans en dessous de 45% de sa capacité installée, cette industrie, à l'exception des brasseries, n'a cessé de voir sa production baisser. Les causes en sont notamment la carence des pièces de rechange, le retard technologique, la

moindre qualité et le coût de production élevé, les difficultés d'approvisionnement et le faible pouvoir d'achat des revenus ménagers.

Quant au secteur tertiaire de l'économie formelle de cette ville, les faits suivants le caractérisent présentement :

- Importante expansion du commerce de demi-gros et de détail ;
- Régression du tourisme due à son inorganisation et à l'insécurité dans le pays ;
- Existence d'une politique restrictive de crédit au niveau des institutions bancaires;

- La disparition sinon le recul substantiel de la fonction d'intermédiation financière

(collecte de l'épargne et octroi des prêts) des institutions financières et bancaires;

- Recul de l'hôtellerie pour cause de baisse généralisée des revenus dans le pays, des réquisitions de l'Etat et de son insolvabilité et de la crise du tourisme.

De cet état de choses s'en est suivi, entre autres choses, un taux de chômage accru. Déjà en 1995, MARYSSE indiquait que 5% seulement de la population active de Kinshasa occupait un emploi dans le secteur formel et que le revenu de la population urbaine, officiellement rapporté, aurait tombé à 35% de son revenu de 1968.

5.1.4.2 . Economie informelle de Kinshasa

Le réflexe de survie qui se généralise dans une population davantage affamée et placée dans l'insécurité alimentaire prolongée serait à la base de l'expansion de cette économie informelle kinoise en général et de son secteur tertiaire (commerce et service) en particulier.

Les activités économiques exercées à Kinshasa, aussi bien par les femmes que les hommes, en économie informelle, interagissent entre elles et s'organisent spontanément pour former une machinerie économique et sociale forte, souple et très résistante aux vicissitudes

de l'économie moderne (l'inflation voire l'hyper-inflation). L'économie populaire informelle

de Kinshasa est une économie de pauvreté, de survie. Cependant, pour la plupart des Kinois, elle est la source ultime de l'emploi et des revenus.

Caractérisée par la petitesse de leur taille, leur faible productivité, leur instabilité et le caractère rudimentaire des équipements, les activités qui alimentent l'économie informelle de Kinshasa couvrent divers secteurs. Le secteur primaire comprend l'agriculture, l'élevage, la pêche, la pisciculture, la chasse, l'horticulture et l'exploitation des carrières (sable, moellons

et concassés). L'artisanat industriel intéresse notamment le secteur alimentaire, textile, de confection, de bois, chimique, de cuir, de métaux, de peinture, de construction mécanique, de bâtiment, de pharmacie, de savons et cosmétiques, d'outillages et de fabrication de machines

et d'emballages. Le secteur tertiaire, lui, réunit divers petits métiers exercés entre autres par

les cireurs, les transporteurs, les professionnels de communications, les cambistes, les garagistes, les commissionnaires, les publicistes, les réparateurs de radios et postes téléviseurs, etc. (PNUD/UNOPS, 1998). L'activité maraîchère traitée dans cette étude, relève

de l'agriculture de cette économie informelle.

5.1.5. Importance socio-économique des cultures maraîchères à Kinshasa

Face à la crise économique aiguë qui sévit à Kinshasa, la population kinoise d'une manière générale, a adopté comme stratégie de survie la valorisation du capital humain par des activités génératrices de revenus, dont l'une des plus importantes, au niveau du secteur primaire, est le maraîchage. L'adoption et

l'extension rapides des cultures maraîchères dans la ville de Kinshasa témoignent que les cultures maraîchères sont considérées par la population vulnérable comme une alternative sérieuse au problème du sous-emploi dans la capitale congolaise. C'est ainsi que près de 8000 kinois font le maraîchage font le maraîchage dans leurs parcelles d'habitation et le long des voies publiques, et 7.255 maraîchers produisent dans les vallées ou périmètres aménagés de N'djili, Kimbanseke, Funa, Manzanza, Kisenso, Bandalungwa, Tadi, Lemba Imbu, Bono, Mokali, Lukaya, Tshangu, Mangu, Dingi Dingi et

Masina (Save the children, 2001).

Selon un rapport de Save the children (2001), dans certains quartiers, les activités maraîchères peuvent rapporter jusqu'à 105 \$ US de revenu moyen mensuel sur un chiffre d'affaires de 233 \$ US.

5.1.6. Répartition des centres maraîchers à Kinshasa

Il a été aménagé dans la province urbaine de Kinshasa 13 centres maraîchers sur une superficie estimée à 719 ha. La commune de Kimbanseke, la plus peuplée de la ville compte en son sein 6 centres maraîchers totalisant 373 ha soit près de 52 % du total.

La présente étude concerne le centre maraîcher de N'djili-CECOMAF qui représente

10,57 % de la superficie agricole utile totale de ces 13 centres et occupe 8,91 % de la population maraîchère kinoise.

Tableau 5. Répartition des centres maraîchers

Centres maraîchers	Communes	Nombre des maraîchers	Surface brute (ha)	Surface agricole utile (ha)
N`djili	N`djili	647	62	59
Manzanza	Kimbanseke	444	28	23
Kimbanseke	Kimbanseke	444	76	33
Tadi	N`sele	250	19	9
Lemba Imbu	Mont-Ngafula	650	60	50
Tshangu	Kimbanseke	750	84	58
Funa	Mont-Ngafula	850	81	61
Mangu	Kimbanseke	701	70	55
Mokali	Kimbanseke	365	60	45
Bono	Kimbanseke	328	55	50
Kisenso	Kisenso	370	49	46
Masina Pool	Masina	256	64	60
Bandal + Camp Kokolo	Bandalungwa	1.200	11	8
Total	Bandalungwa	7.255	719	558

Source : données recueillies auprès du SENAHUP (ex PASMALIN), 1996.

Ces chiffres doivent évoluer à la hausse à l`heure actuelle étant donné l`intérêt de plus

en plus croissant à la pratique du maraîchage, mais aussi l`explosion démographique dans ville de Kinshasa alimentée par l`arrivée des déplacés de guerre.

5.1.7. Cultures maraîchères pratiquées à Kinshasa

Sur le terrain, on distingue habituellement deux catégories de légumes, d`une part les légumes dits « africains, indigènes ou traditionnels » (amarantes, oseille, etc.) qui ont en général un cycle végétatif court (1 mois maximum) et sont faciles à cultiver; d`autre part, les légumes « européens » car, ils sont aussi cultivés en Europe (choux, haricots verts, carotte, etc.). Ils sont caractérisés par cycle végétatif assez long, 2 à 3 fois plus que celui des légumes africains. Ils demandent beaucoup d`entretien et de fumure organique. Ils ont un prix de vente relativement élevé à cause de leur rareté et leur longue période de culture (kinkela, 2001).

Le tableau ci-dessous présente les principales cultures maraîchères pratiquées dans la ville de Kinshasa.

Tableau 6. Principaux légumes cultivés à Kinshasa

Noms français	Noms scientifiques
Haricot	Phaseolus vulgaris
Amarante	Amaranthus spp
Aubergine	Solanum melongina
Céleri	Apium graveolens
Chou de chine	Brassica campestri
Chou pommé	Brassica oleracea
Ciboule chinoise	Alium toberonum
Ciboulette	Alium schoenoprunum
Cive	Alium fistulosum
Concombre	Cucumis sativa
Ensalade bœuf	Boeuf alba/mbr

Source : l'auteur, résultats d'enquête (juillet 2004)

Contrairement aux décennies passées, où l'activité maraîchère à Kinshasa était l'apanage des femmes avec l'expression consacrée à l'époque « mamans maraîchères » pour parler de la population des maraîchers, à ce jour, ce sont plutôt les hommes qui dominent ce secteur d'activité. Cet état des choses explique leur proportion élevée parmi les bénéficiaires.

En effet, près de 69% des bénéficiaires de crédit interrogés sont des hommes. Mais cet état de chose ne suffit pas à lui seul pour expliquer la situation, nous pensons que la prise de risque, plus élevé chez les hommes pourrait aussi justifier cette situation. Le fait que les femmes, se réfère souvent à leur mari pour de tels engagements y est aussi pour quelque chose.

5.1.10 . Age des bénéficiaires

Tableau 8. Age des bénéficiaires

Age	Nombre demaraîchers	%
>50 ans	34	48,6%
46 à 50 ans	15	21,4%
41 à 45 ans	11	15,7%
36 à 40 ans	6	8,6%
26 à 30 ans	4	5,7%
Total	70	100,0%

Source : l'auteur, résultats d'enquête (juillet 2004)

Au regard du tableau ci-dessus, il ressort que les personnes de plus de 46 ans constituent 70% des bénéficiaires de microcrédits interrogés. Le critère d'âge semble donc être utilisé par les institutions de Microfinance pour l'octroi de crédit. En effet, parmi les conditions d'octroi de crédit il y a entre autres la détention de la propriété du terrain exploité,

or la plupart des jeunes maraîchers ne sont pas propriétaires des terres qu'ils exploitent. Ces derniers sont par conséquent exclus de ce nouveau système de financement des activités maraîchères.

5.1.11 . Niveau d'instruction des maraîchers ayant bénéficié de crédit

Ce critère nous a permis de vérifier la capacité intellectuelle des bénéficiaires et ce même fait leur aptitude à gérer les crédits reçus.

Tableau 9. Niveau d'instruction des bénéficiaires

Niveau d'instruction	Nombre demaraîchers	%
Secondaire	47	67,1%
Primaire	13	18,6%
Supérieur/Universitaire	10	14,3%
Total	70	100,0%

Source : l'auteur, résultats d'enquête (juillet 2004)

Il ressort de ce tableau que la majorité des bénéficiaires a reçu une instruction de base suffisante pouvant leur permettre de gérer les formalités inhérentes à la demande et au bénéfice d'un microcrédit. En effet, 67% des bénéficiaires ont effectué les études secondaires

et 14% ont pu atteindre le niveau supérieur, ce qui peut témoigner leur aptitude à pouvoir gérer les microcrédits leur octroyés. Ceci est un avantage car très souvent, les programmes de microfinance sont associés à des modules de formations à la gestion des petites affaires. Ces formations nécessitent quand même une certaine capacité intellectuelle.

5.1.12 . Statut marital des bénéficiaires

Tableau 10. Statut marital des bénéficiaires

Statut marital	Nombre demaraîchers	%
----------------	---------------------	---

Marié	56	80,0%
Veuf	6	8,6%
Célibataire	4	5,7%
Divorcé	4	5,7%
Total	70	100,0%

Source : l'auteur, résultats d'enquête (juillet 2004)

La plupart des bénéficiaires sont des personnes mariées, soit 8 maraîchers sur 10 interrogés. Alors que les célibataires ne représentent qu'environ 6% des bénéficiaires. Ce chiffre élevé des mariés est sans doute lié à l'idée généralement répandue selon laquelle, les mariés sont plus responsables et plus sérieux que les personnes seules. Il faut souligner ici le fait qu'être marié et avoir une famille pour demandeur du microcrédit, renforce davantage la fongibilité des crédits octroyés, car dans ce cas les dépenses du ménage sont plus diversifiées.

5.1.13 . Taille des ménages de bénéficiaires

La taille moyenne des ménages de bénéficiaires est de 5 personnes. Toutefois il faut noter que les ménages de plus de 5 membres représentent 50% des ménages de bénéficiaires. Les bénéficiaires sont donc, en majorité, membres des familles nombreuses cet état de chose augmente la probabilité d'affectation du microcrédit reçu à d'autres fins que le maraîchage. Il faut rappeler ici que la plupart des IMF qui sont sur le site de N'djili, vise le financement des activités maraîchères. Une affectation autre que le maraîchage, les éloigne de leur objectif.

5.1.14 . Profession principale de bénéficiaires

Cette donnée nous a permis de nous faire une idée sur l'importance de l'activité pour laquelle le microcrédit a été sollicité, à savoir l'activité maraîchère. En effet, selon que le maraîchage constitue l'activité principale ou pas, l'utilisation réservée au crédit reçu peut varier.

Tableau 11. Principale profession des bénéficiaires

Profession	Nombre demaraîchers	Pourcentage
Maraîcher	62	89
Autres	8	11
Total	70	100

Source : l'auteur, résultats d'enquête (juillet 2004)

De ce tableau il ressort que la majorité des bénéficiaires (89%) exercent principalement l'activité maraîchère, il s'agit donc des personnes assez spécialisées dans ces activités. Mais il est important de signaler que, même si la plupart sont d'abord maraîchers, les activités secondaires sont multiples et variées, de l'administration publique à l'artisanat en passant par le petit commerce. C'est ces activités secondaires qui diversifient aussi l'affectation du microcrédit reçu et ceci, aux dépens de l'activité maraîchère pour laquelle le prêt a été octroyé.

Microcrédit sur le site de N'djili/CECOMAF

5.1.15 . Conditions d'octroi de microcrédit

Selon les bénéficiaires interrogés, les conditions d'octroi de microcrédit exigées par

les différentes IMF qui ont fonctionné sur leur site, peuvent être classées en ordre d'importance décroissant de la manière suivante :

Etre membre de la coopérative, avoir une caution (épargne dans l'IMF), être propriétaire d'un terrain, faire partie d'un groupe solidaire, être bon producteur et avoir une ancienneté d'au moins 6 mois dans l'activité maraîchère.

Comme on peut le constater ces conditions excluent déjà un certain nombre des maraîchers qui n'ont pas pu remplir telle ou telle autre condition. C'est ici qu'on trouve des contradictions de certains projets sur terrain. En effet, tout en prônant la réduction de la pauvreté, certaines institutions de microfinance mettent conditionnement fortement l'octroi de microcrédits ce qui, finalement, excluent la population visée au départ, c'est-à-dire les pauvres et surtout les plus pauvres.

Comme souvent l'objectif interne des institutions de microfinance est d'avoir un bon taux de remboursement, elles souhaiteraient plutôt s'assurer que le prêteur est potentiellement solvable. Ce faisant elles laissent de côté toute une catégorie des demandeurs qui pourraient peut être se révéler performant dans la gestion du prêt.

A en croire les maraîchers enquêtés, cinq Institutions de microfinance se sont partagées le site de n'djili/CECOMAF, parfois à des périodes différentes. Il s'agit de : la COOPACEM (Coopérative Agricole de Crédit et d'Épargne Maraîchers), la COOPACEK (Coopérative Agricole de Crédit et d'Épargne de Kinshasa), la COOPECMAKIN (Coopérative d'Épargne et de Crédit des Maraîchers de Kinshasa), l'ONG MOKILI MWINDA et la MUECKI (Mutuelle d'Épargne et de Crédit de Kinshasa).

Lors de nos enquêtes (juillet 2004), seule la coopérative COOPECMAKIN était encore opérationnelle sur le terrain. Et cette coopérative comptait 19 maraîchers qui avaient contractés de microcrédits et 241 maraîchers avaient leurs épargnes dans la coopérative. Or pour bénéficier de crédit auprès de la COOPECMAKIN, les maraîchers devaient, en plus de

la condition d'appartenir à groupe solidaire, disposer d'une épargne en compte bloqué représentant 10% du crédit sollicité. Alors, pourquoi tous ces épargnants ne prêtent pas ? la réponse la plus évidente serait que leurs épargnes n'atteignent pas les 10 % requis pour pouvoir contracter un prêt. Mais une autre réponse, est celle-ci nous a été rapportée par les responsables de la COOPECMAKIN, c'est le fait que certains maraîchers s'abstiennent simplement de s'endetter. La raison fondamentale est la peur de pouvoir rembourser le montant emprunter en cas de difficulté (aléas climatiques et autres).

5.1.16 . Raisons de demande du microcrédit

Tableau 12. Raison de sollicitation du microcrédit

Raison	Nombre des cas	%
Difficultés financières	18	20
Augmenter la production	57	64
Faire l'élevage	14	16
Total	89	100

Source : l'auteur, résultats d'enquête (juillet 2004)

Compte tenu du fait que certains maraîchers s'abstiennent carrément de solliciter de crédit, nous avons voulu savoir par cette question les motivations profondes à la base de la sollicitation du crédit. Ainsi, le tableau ci-dessus nous montre que dans 64% des cas les maraîchers sollicitent le microcrédit pour augmenter leurs niveaux de production. Toutefois,

on note que dans 20% des cas le microcrédit est sollicité pour résoudre des difficultés financières parfois sans lien direct avec l'activité maraîchère qui constitue l'activité cible des Institutions de Microfinance sur le site.

Généralement le microcrédit est sollicité sur base d'un projet individuel pour la quasi- totalité des maraîchers (97%) et rarement sur base d'un projet communautaire ou de groupe.

On remarque aussi que l'élevage commence de plus en plus à intéresser les maraîchers qui le considèrent comme une activité beaucoup plus rentable. Ainsi, dans 16% des cas la raison profonde de la sollicitation du microcrédit est le financement d'un projet d'élevage.

5.1.17 . Montant de crédit

Les montants de crédits octroyés par les Institutions de Microfinance ayant exercé sur

le site de n'djili/CECOMAF oscillent entre 50 et 300 Dollars US. Toutefois le montant le plus déclaré par les bénéficiaires est 100 Dollars US. Ce montant est loin d'être suffisant pour couvrir tous les besoins d'investissement des maraîchers (Main d'OEuvre, semences, engrais, etc.), d'autant plus qu'une étude sur la rentabilité de la culture d'Amarantes a estimé le seuil

de rentabilité en chiffre d'affaire de cette culture supérieur à 1000 Dollars US (Kinkela,

2004). Le seuil de rentabilité étant le niveau de production ou du chiffre d'affaire pour lequel

il y a équilibre entre les produits et les charges (Ausset G. et Margerin J., 1984). C'est donc

un niveau qui correspond à un résultat nul. L'étude a conclu que ces maraîchers produisent sous leur seuil de rentabilité. Le microcrédit octroyé s'accumule dans une dette, contribuant ainsi à l'augmentation de la

de rentabilité. Le microcrédit octroyé, n'apporterait donc qu'une petite contribution aux dépenses réelles nécessaires pour atteindre ce seuil de rentabilité dans le cas

de la culture d'amarante. Cet exemple nous pousse à penser que les prêteurs doivent chercher

à investir sur des activités plus rentables, ainsi ils pourront devenir plus rapidement autonomes.

5.1.18 . Période de bénéfice du microcrédit et nombre de microcrédits reçus

La plupart des maraîchers n'ont reçu de microcrédit que récemment, en effet dans 52% des cas les microcrédits reçus l'ont été après l'année 2000, 23% des cas avant 1997 et 25% des cas dans la période de 1997 à 2000. Ceci démontre le caractère récent de la pratique de la microfinance sous sa forme actuelle à Kinshasa. Car le secteur maraîcher est l'un des premiers

à expérimenter le microcrédit.

Tableau 13. Nombre des microcrédits reçus

Nombre de crédit	Nombre de maraîchers	%
1	31	44,3%
2	15	21,4%
3	12	17,1%
4	8	11,4%
5	4	5,7%
Total	70	100,0%

Source : l'auteur, résultats d'enquête (juillet 2004)

En ce qui concerne le nombre de microcrédits, environ 44% des personnes interrogées déclarent n'avoir reçu de microcrédit qu'une seule fois. Alors qu'environ 46% des bénéficiaires ont reçu au moins deux fois de microcrédits.

Nous pensons qu'il faut travailler dans le sens d'octroyer des nouveaux crédits aux anciens bénéficiaires de manière à consolider les acquis des crédits passés et ainsi les aider à devenir autonome avec le temps. Il est bien évident que l'octroi du nouveau crédit sera conditionné par des bons résultats du premier reçu. Ceci ne signifie pas qu'il faut ignorer les nouveaux demandeurs, au contraire avec le succès des premiers bénéficiaires, les IMF peuvent élargir leur portefeuille de crédit, notamment grâce à l'épargne, et être à mesure de servir des nouveaux clients. C'est ainsi que le taux de pénétration pourra s'améliorer au fil du temps. Pour arriver à ce résultat, des modules de formations au bénéfice des prêteurs sont essentiels de manière à renforcer leur capacité de gestion de crédits qu'ils reçoivent.

5.1.19 . Affectations du crédit

Tous les bénéficiaires interrogés déclarent affecter principalement le microcrédit reçu

au maraîchage. Toutefois bon nombre d'entre eux reconnaissent avoir affecté, au moins une fois, le microcrédit reçu à une autre activité que le maraîchage.

En effet dans 59 % des cas, le microcrédit reçu a été affecté à une autre activité que le maraîchage. Il s'agit entre autres de l'élevage, du petit commerce, des frais scolarisation des enfants, mais aussi et souvent pour répondre à une situation d'urgence dans le ménage.

La prise en compte de ces phénomènes nous conduit à parler de « fongibilité » du microcrédit. En effet, comme on peut le constater la consommation du microcrédit se répercute et se dilue dans divers postes d'activités productives et de consommation, à tel point qu'on ne parvient plus à identifier sa destination finale. L'absence de délimitation claire entre l'exploitation agricole et les besoins familiaux renforce cet effet de dilution. Cette situation a pour conséquence de rendre difficile l'étude d'impact de l'intervention.

5.1.20 . Echéances de remboursement

Tableau 14. Echéances de remboursement

Echéance	Nombre des cas	%
<4 mois	60	41
4 à 6 mois	73	50
>6 mois	14	10

Total	147	100
--------------	------------	------------

Source : l'auteur, résultats d'enquête (juillet 2004)

Le tableau ci-dessus nous indique que dans 50% de cas les bénéficiaires ont remboursé

le microcrédit reçu à une échéance comprise entre 4 et 6 mois. Seulement dans 10% de cas les bénéficiaires déclarent avoir bénéficié d'une échéance de plus de 6 mois. Ce système de crédit favorise donc les activités à cycle court et dont la rentabilité intervient tôt dans le cycle. Le système de crédit à cycle court se prête bien aux maraîchers dont le cycle de production le plus long est d'environ 3 à 4 mois. Par contre, la rentabilité des cultures maraîchères n'est pas toujours aussi assurée, à l'image des activités primaires.

Quant en ce qui concerne la décision sur l'échéance de remboursement, 84% des bénéficiaires déclarent que l'échéance est décidée par l'Institution de Microfinance. Alors que seulement 16% de ces bénéficiaires affirment avoir fixé l'échéance de remboursement de commun accord avec l'institution qui octroi le crédit.

5.1.21 . Modes de remboursement des microcrédits reçus par les bénéficiaires

Plusieurs modalités de remboursement de microcrédits reçus ont été rapportées par les bénéficiaires, comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 15. Modes de remboursement de microcrédits

Modalité	Nombre des cas	%
(Capital + intérêt) réparti sur l'échéance	51	71
En nature	15	21
Capital uniquement	4	6
(Capital + intérêt) payé à échéance	2	3
Total	72	100

Source : l'auteur, résultats d'enquête (juillet 2004)

Les modes de remboursement le plus régulièrement rencontré c'est le remboursement capital et intérêt repart sur toute l'échéance (71%), suivi dans 21% des cas du remboursement

en nature. Ce dernier se réalise à la fin de chaque cycle de production, jusqu'à épuisement du microcrédit. En fonction de l'arrangement que le maraîcher peut avoir avec l'Institution de microfinance, on peut retrouver dans quelques cas isolés des remboursements en nature et le remboursement à l'échéance (capital et intérêt).

5.1.22 . Raisons de non respect de l'échéance de remboursement

Environ 53% des maraîchers déclarent ne pas toujours respecter l'échéance de remboursement. La première raison évoquée par les bénéficiaires sont les aléas climatiques (53% des cas), suivie des difficultés socioéconomiques (dans 39% des cas) et c'est seulement dans 8% des cas que les bénéficiaires évoquent l'échéance qui est jugée courte.

Comme on peut le constater les aléas climatiques constituent un des problèmes les plus importants à prendre en compte dans des projets de microfinance pour maraîcher. En effet, pendant la saison de pluie, il arrive fréquemment que les inondations se produisent et causent la perte des récoltes. Il n'y a pas que les inondations, d'autres phénomènes aussi peuvent se produire, comme la sécheresse, le ravage des insectes ou d'autres parasites, etc. Il s'agit d'un problème sérieux qui rend plus vulnérables les agriculteurs par rapport aux commerçants par exemple. Les maraîchers en particulier et les agriculteurs en général ont besoin d'un système de microcrédit adapté à leur situation. La législation actuelle traite le problème de la microfinance de manière globale, or comme on vient de le voir, il y a lieu de prendre en compte les particularités de certains secteurs comme l'agriculture. La future sur la microfinance devra prévoir des mécanismes de règlement des différends entre IMF et prêteurs agriculteurs en cas d'incapacité de remboursement due aux aléas climatiques, par exemple.

Quant aux IMF, il est important de mener des études préalables avant de s'installer sur

un site. Ces études doivent permettre d'identifier le vrai goulot d'étranglement des bénéficiaires potentiels

du programme. En effet, il peut s'avérer que le problème prioritaire à résoudre soit plutôt autre qu'un simple problème financier. Il peut s'agir d'un problème de drainage, de sécheresse ou des parasites, et ce genre des problèmes ne trouvera jamais de solutions avec des microcrédits aux agriculteurs. Les solutions doivent être apportées à un niveau supérieur (l'Etat central ou l'autorité locale). Il faut donc dans ce cas résoudre ce problème avant de penser octroyer les crédits, sinon ce sera de l'argent jeté. Le microcrédit est loin d'être une solution miracle à tous les problèmes.

5.1.23 . Sources des moyens financiers utilisés dans le remboursement

S'il est vrai pour tous les bénéficiaires que les recettes de la production maraîchère contribuent toujours au remboursement du microcrédit, il faut noter que plusieurs autres sources sont autant utilisées pour le même objectif. En effet, 45,7% des maraîchers déclarent utiliser aussi d'autres sources que le maraîchage, pour rembourser le microcrédit contracté. Il s'agit généralement de revenus provenant des activités suivantes : l'artisanat, le petit commerce, etc., sur cette liste il convient d'ajouter le transfert des autres membres de famille. Ainsi l'emploi initial d'un microcrédit peut ne pas avoir des relations avec la source du remboursement future.

5.1.24 . Appréciation du système du microcrédit par les maraîchers bénéficiaires

La présente étude avait aussi comme ambition d'avoir l'opinion des bénéficiaires de microcrédits sur le système tel qu'ils l'ont vécu jusqu'ici. Le tableau qui suit nous donne les informations à ce sujet.

Tableau 16. Appréciation du système

Appréciation	Nombre demaraîchers	%
Non satisfaits	61	87,1%
Satisfaits	9	12,9%
Total	70	100,0%

Source : l'auteur, résultats d'enquête (juillet 2004)

Il ressort du tableau ci-dessus qu'environ 87% des bénéficiaires déclarent ne pas être satisfaits de la manière dont le système de microfinancement a fonctionné jusqu'ici sur leur site. Les deux raisons les plus importantes qui justifient leur position sont la petitesse du montant octroyé (dans 58% des cas) et l'échéance de remboursement qui est jugée trop courte. Dans quelques cas limités (6%), les bénéficiaires ont déclaré ne pas apprécier le remboursement en espèce.

Le tableau ci-dessous nous donne la répartition de bénéficiaires en fonction de leur appréciation par sexe.

Tableau 17. Satisfaction des bénéficiaires et genre

Genre	Satisfaits		Non satisfaits		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Homme	4	44,4%	44	72,1%	48	68,6%
Femme	5	55,6%	17	27,9%	22	31,4%
Total	9	100,0%	61	100,0%	70	100,0%

Source : l'auteur, résultats d'enquête (juillet 2004)

Comme on peut le remarquer dans le tableau ci-haut, les plus insatisfaits du système

du microcrédit sont les hommes. En effet 72% des bénéficiaires ayant déclaré ne pas être satisfaits sont des hommes. Ce résultat peut trouver son explication dans la responsabilité que

les hommes ont, en effet, la plupart de ces hommes sont mariés et sont donc des chefs de famille. La non satisfaction pourrait donc venir de la comparaison qu'ils peuvent faire entre

les besoins financiers de leur ménage et le crédit reçu, même si le crédit est octroyé pour financer une activité économique et non les dépenses de consommation. Nous pensons qu'il y

a lieu de former les prêteurs pour qu'ils comprennent l'objet du crédit que les IMF leur octroient.

Autres types de financement des activités maraîchères

Tableau 18. Autres types de financement

Autre financement	Nombre des cas	%
Artisanat	21	16
Petit commerce	63	49
transfert	45	35
Total	129	100

Source : l'auteur, résultats d'enquête (juillet 2004)

Le tableau ci-dessus nous renseigne que le microcrédit ne constitue pas la seule source de financement des activités maraîchères. En effet, outre le microcrédit qui du reste est occasionnel, le petit commerce constitue la première source de financement (49% des cas), suivi du transfert (35% des cas) et de l'artisanat (16% des cas).

Ces multiples sources de financement rendent difficile, comme nous l'avons déjà souligné plus haut, l'estimation de l'impact de microcrédit sur l'activité maraîchère financée. Comme on peut se rendre compte, les bénéficiaires ne vivent uniquement que de revenus issus de la production maraîchère. Le chemin à parcourir pour la professionnalisation de producteurs maraîchers du site maraîcher de N'djili/CECOMAF en particulier et de Kinshasa

en général est encore long.

Épargne

La culture de l'épargne dans le comportement des maraîchers bénéficiaires n'est pas arrivée avec le mouvement de la microfinance. Même avec des revenus minimes, la population kinoise a toujours eu une forte propension à épargner dans le but de faire face à des situations difficiles éventuelles non prévisibles.

En effet, 94 % des maraîchers bénéficiaires interrogés déclarent avoir commencé à réaliser l'épargne bien avant de contracter le microcrédit.

Les deux tableaux qui suivent nous donne les types d'épargne réalisée avant et après le microcrédit.

Tableau 19. Types d'épargne avant microcrédit

Type d'épargne	Nombre des cas	%
Tontine	70	76,9
« Papa carte »	21	23,1
Total	91	100,0

Source : l'auteur, résultats d'enquête (juillet 2004)

Il ressort du tableau ci-haut que le mode d'épargne le plus pratiqué par les bénéficiaires avant l'octroi de microcrédit était la tontine (dans 77% des cas). Ce système était pratiqué par tous les maraîchers. L'autre mode d'épargne c'était le « papa carte » qui était utilisé dans 23% des cas. Ce dernier mode consiste en un système de versement journalier d'un montant identique d'argent sur une période d'un mois auprès d'une appelée « papa ou maman carte ». Le montant versé est inscrit journalièrement dans une carte. A la fin de la période, le déposant retire l'intégralité de ses versements déduite du versement d'un jour (Kinkela et al, 2004). Il s'agit d'un système d'épargne sans intérêt proche du système des

«garde-monnaies», au contraire c'est l'épargnant qui paie la personne qui garde son argent.

Tableau 20. Types d'épargne après microcrédit

Types d'épargne	Nombre des cas	%
Tontine	7	10
COOPEC	58	79
« Papa carte »	8	11
Total	73	100

Source : l'auteur, résultats d'enquête (juillet 2004)

Après le bénéfice du microcrédit, comme on peut le constater dans le tableau ci-haut

Après le succès du microcrédit, comme on peut le constater dans le tableau ci-haut,

les bénéficiaires effectuent leurs épargnes, dans 79 % des cas, dans les Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC). Cette évolution radicale s'explique notamment par les conditions d'octroi de microcrédit qui, généralement, exigent au demandeur de disposer d'abord une épargne avant de prétendre à un crédit. Une autre explication à ce changement c'est le fait que l'épargne dans les COOPEC est rémunérée contrairement à la Tontine et au système « Papa carte ».

En ce qui concerne les motivations à l'épargne, dans 69% des cas c'est la sécurité de l'argent qui constitue la raison la plus importante évoquée par les bénéficiaires. En effet, les bénéficiaires estiment que vu l'importance du rôle que l'argent épargné peut jouer en cas des situations d'urgence, il serait imprudent de leur part de le garder à domicile.

Affectations du revenu des activités maraîchères

Le poste de dépense le plus important pour les bénéficiaires de crédit sont les frais scolarisation ou académique (frais d'études). C'est une dépense qui est effectuée par tous les maraîchers y compris les célibataires, en effet il arrive que ces derniers opèrent ces dépenses pour eux-mêmes s'ils sont élèves ou étudiants mais aussi pour les autres membres de leurs familles (enfants, petits frères, neveu, etc.). Ainsi, en ordre d'importance décroissant, le revenu maraîcher sert principalement à réaliser les dépenses suivantes : les frais de scolarité représentent, et l'alimentation arrivent, le remboursement du microcrédit, les soins médicaux,

et le logement.

Comme on peut bien se rendre compte l'investissement ne constitue pas un poste de dépense important du revenu maraîcher. Ce dernier n'est pas réinvesti pour accroître des activités, à chaque cycle de production on recommence presque au point de départ grâce au financement provenant du petit commerce, de l'artisanat, du transfert des autres membres de

la famille ou du microcrédit éventuellement. L'argent épargné ne servant pas principalement à investir. Cela nous amène à nous poser la question sur la rentabilité effective du maraîchage,

car le revenu qu'il génère ne suffit pas pour couvrir les besoins essentiels du ménage et permettre l'autofinancement.

Défaut de remboursement à échéance

Plus de 50% des bénéficiaires interrogés ont déclaré ne jamais respecter l'échéance de remboursement des microcrédits qu'ils ont contracté. Dans cette rubrique, nous avons essayé

de voir le lien qui existe entre variable remboursement à l'échéance et quelques variables choisies pour leur pertinence théorique.

Parmi les bénéficiaires qui n'arrivent pas à rembourser à échéance, on note 76% d'hommes et 24% de femmes. La mesure de la corrélation entre ces deux variables donne une valeur de la corrélation de Pearson positive (+0,636) significative à 1% ce qui prouve l'existence d'une liaison linéaire entre les deux variables. Ainsi, le remboursement à échéance

de crédits est donc lié au sexe.

Le résultat ci haut va dans le même sens que les considérations généralement admises

en RDC, selon lesquelles les femmes remboursent mieux que les hommes. Ce qui souvent a justifié la spécialisation de certaines IMF en octroi des crédits aux seules femmes. Mais le problème c'est de comprendre pourquoi les hommes sont plus concernés par le non remboursement à échéance ? A cette question la réponse n'est pas évidente, est-ce un problème de charge familiale ou tout simplement un problème de la nature des hommes qui seraient moins effrayés que les femmes aux menaces éventuelles ? Rien ne nous permet d'affirmer toutes ses réflexions. Les réponses à ces différentes interrogations, nécessitent des études précises sur l'analyse genre en microfinance.

6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Conclusion

Au terme de cette analyse portant sur la microfinance en R. D. Congo il convient de faire ressortir les observations suivantes :

Le présent travail a présenté la situation de la microfinance en R. D. Congo, il ressort

de cette analyse que la microfinance a une histoire de longue date au Congo. L'évolution actuelle semble

être essentiellement dominée par la mise en place d'un cadre légal et réglementaire devant gérer le fonctionnement des Institutions de Microfinance.

Malgré le nombre de plus en plus croissant des IMF, ces évolutions récentes, avec un intérêt de plus en plus croissant des autorités politiques, l'on note toutefois que l'offre des services financiers est encore insuffisante compte tenu des besoins.

L'analyse SWOT effectuée sur le secteur de la microfinance en RDC dégage de nombreuses opportunités (la dynamique locale, la forte demande, la volonté politique, etc.) sont des acquis du secteur et qu'il faut savoir valoriser. Toutefois, les efforts à faire sont encore importants mais réalisables avec la volonté politique. Les difficultés qui existent se trouvent principalement aux niveaux macroéconomique, législatif et organisationnel.

La présente étude a été complétée dans son chapitre cinq par une étude de cas sur le microcrédit chez les maraîchers du site de N'djili/CECOMAF à Kinshasa. Les résultats de l'enquête menée sur ce site maraîcher révèlent quelques faits qui méritent d'être soulignés.

En ce qui concerne le profil de bénéficiaires : Près de 69% des bénéficiaires de crédit sont des hommes et que les personnes de plus de 46 ans constituent 70% d'entre eux.

Les microcrédits accordés à ces maraîchers sont corrélés à certaines conditions suivantes : le demandeur doit être membre de la coopérative, avoir une caution (épargne dans l'IMF), être propriétaire d'un terrain, faire partie d'un groupe solidaire, être bon producteur et avoir une ancienneté de 6 mois. Ces conditions constituent un filtre qui exclut déjà une frange non négligeable des demandeurs potentiels.

La valeur moyenne de microcrédit octroyé est de 100 Dollars US. Ce montant est loin d'être suffisant pour couvrir tous les besoins d'investissement des maraîchers (Main d'Oeuvre, semences, engrais, etc.), comme d'ailleurs les maraîchers eux-mêmes le déclarent.

En ce qui concerne l'affectation du microcrédit reçu, les résultats de l'enquête nous renseignent que dans 59 % des cas le microcrédit reçu a été au moins une fois affecté à une autre activité que le maraîchage. On retrouve ici le phénomène de « fongibilité » du microcrédit. En effet, comme les résultats l'ont montré, la consommation du microcrédit se répercute et se dilue dans divers postes d'activités productives et de consommation, à tel point qu'on ne parvient plus à identifier sa destination finale. L'absence de délimitation claire entre l'exploitation agricole et les besoins familiaux renforce cet effet de dilution. De même, pour

le remboursement diverses sources sont utilisées, en effet, 45,7% des maraîchers ont déclaré utiliser aussi d'autres activités que le maraîchage, pour rembourser le microcrédit contracté.

En ce qui concerne l'appréciation des bénéficiaires, on relève globalement une opinion assez négative, en effet, environ 87% des bénéficiaires ne sont pas satisfait de la manière dont

le système de microfinancement a fonctionné jusqu'ici sur leur site. Les deux raisons les plus évoquées pour justifier leur position sont la petitesse du montant octroyé (dans 58% des cas)

et l'échéance de remboursement qui est jugée trop courte. En effet, malgré la petitesse des crédits, environ 53% des maraîchers enquêtés déclarent ne pas toujours respecter l'échéance

de remboursement. Les aléas climatiques (53% des cas) constituent la raison la plus évoquée par les bénéficiaires pour justifier cette situation.

La microfinance ne constitue pas l'unique source de financement des activités maraîchères, le petit commerce constitue la première source (49% des cas), suivi du transfert (35% des cas) et de l'artisanat (16% des cas). Ces multiples sources de financement rendent difficile la mesure de l'impact de microcrédit sur l'activité maraîchère financée.

Un dernier élément important à relever ici, c'est l'évolution du mode d'épargne des maraîchers avec l'arrivée du microcrédit. Il ressort de l'enquête menée que le mode d'épargne

le plus utilisé par les bénéficiaires avant l'octroi de microcrédit était la tontine (dans 77% des cas). Après le bénéfice du microcrédit, les bénéficiaires ont commencé à effectuer leurs épargnes dans les Coopératives d'Épargne et de Crédit (COOPEC) et ceci dans 79 % des cas. Cette évolution radicale s'explique notamment par les conditions d'octroi de microcrédit qui, généralement, exigent au demandeur de disposer d'abord d'une épargne avant de prétendre à

un crédit.

Le secteur microfinancier congolais mérite qu'on lui accorde une attention particulière, en raison de son potentiel de développement remarquable. L'ampleur du phénomène est telle qu'on ne peut plus se permettre de continuer à l'ignorer notamment dans

la formulation des politiques économiques.

Perspectives

Il est maintenant établi que la microfinance peut apporter une contribution non négligeable dans la lutte contre la pauvreté. Ainsi quelques recommandations formulées pour contribuer aux efforts visant à permettre à la microfinance de jouer pleinement le rôle qu'on attend d'elle c'est-à-dire celui d'aider à la réduction de la pauvreté :

A l'Etat congolais :

- de procéder au recensement de la population de manière à évaluer de manière précise les besoins en services financiers et donc fournir les statistiques nécessaires à
- la mise en OEuvre des programmes de microfinance ;
- de définir une politique nationale pour la microfinance
- de restaurer la confiance de la population congolaise dans le secteur financier;
- d'encourager aussi bien les acteurs privés que publiques (Universités, Services de l'Etat, ONG, Bailleurs de fonds, etc.), à mener des recherches sur la microfinance ;
- d'assainir l'environnement macro-économique pour faciliter les opérations financières ;
- d'intervenir directement au profit des plus vulnérables étant donné que le microcrédit ne pourrait pas atteindre tous les pauvres;
- d'adapter de la loi sur la microfinance aux réalités socio-économique du pays et aux caractéristiques propres des groupes sociaux cibles pour résoudre les difficultés actuelles;

Aux IMF :

- que la quête de la performance (pérennisations et croissance des activités) ne fasse pas oublier l'objectif premier de la microfinance, c'est-à-dire celui d'accorder aux exclus du système bancaire classique des sources de financement adaptées à leur situation.
- de faire à chaque intervention sur le terrain des études préalables (socio- économiques et environnementales) de la zone ciblée pour diminuer des cas d'échec ;
- de prendre en compte les spécificités des certaines activités vulnérables comme l'agriculture (maraîchage notamment), dont les conditions de crédit devraient être assez différentes à celles prévalant dans le commerce par exemple;
- de revoir le principe de l'épargne préalable au crédit, car il exclut certaines couches sociales;
- renforcer les capacités des responsables chargés de la gestion des Institutions de microfinance mais aussi celles des bénéficiaires;

Les programmes de microfinance visent une population précise se trouvant dans une situation de profond dénuement, toutefois des solutions basées sur la microfinance ne sont pas

à dissocier des grands enjeux économiques de l'heure. C'est la définition des grandes orientations des politiques économiques globales qui peuvent apporter des solutions efficaces

et durables sur le développement de la RDC. La microfinance doit ainsi s'inscrire dans cette dynamique globale de recherche de solutions pour le développement. Car l'objectif ultime de cette lutte contre la pauvreté est le développement économique de la République Démocratique du Congo.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. AUSSET, G., et MARGERIN J., (1984) Comptabilité analytique : Outil de gestion et Aide à la décision, éd. d'Organisation, Paris, 371 p.
2. BANQUE MONDIALE, (2000) Rapport sur le développement dans le monde 2000/2001 : combattre la pauvreté, Ed. ESKA, 381 p
3. BOCK G., et WICKE A., (1999), «Vaincre la pauvreté à l'aide des petits crédits. Les caisses villageoises du Mali», Agriculture + développement rural, Volume n° 6.

4. COMMISSION EUROPEENNE, (2000), «Microfinance» orientations méthodologiques.
5. COMMISSION EUROPEENNE, (2000) Microfinance oe orientations méthodologiques, 155 p.
6. CULTURAP, (2005) Indicators and SWOT analysis. Disponible su World Wide Web: <http://www.culturap.org>. consulté le 3 Août 2005.
7. DE HERDT T et MARYSSE S., (1996) L`économie informelle au Zaïre : (Sur)vie et pauvreté dans la période de transition, Ed. L`Harmattan, Paris.
8. DEFOURNY J., DEVELTERE P. et FONTENEAU B., (1999), «L`économie sociale au Nord et au Sud», Ed. De Boeck Université.
9. HAMP M. et NEUMANN K., (1999), «L`Union Nationale des Coopératives Agricoles d`Epargne et de Crédit en Mauritanie», Agriculture + développement rural, Volume n° 6.
10. INSTRUCTION n° 1 du 12 Septembre 2003 relative à l`activité et au contrôle des Institutions de Micro Finance, Banque Centrale du Congo.
11. KAMPMANN M., (1999), «Les programmes d`investissement sectoriels et leur contribution à la diminution de la pauvreté et à l`égalité de sexes», Agriculture + développement rural, volume n° 6,
12. KESSLER D. et PIERRE-ANTOINE, (1985), Epargne et Développement, Actes du colloque organisé à Paris les 28, 29 et 30 mai 1984 par Caisse de Dépôts et Consignations, Centre National d`Epargne et de Prévoyance et Swedish Bank Association, Editions Economica, Paris, pp 410.
13. KINKELA C., (2001), « L`apport du maraîchage dans la lutte contre l`insécurité alimentaire à Kinshasa » in Sécurité alimentaire au Congo-Kinshasa : Production, consommation et survie, éd. L`Harmattan, Paris, 478 p.
14. KINKELA C. et MPANZU P., (2004), Quid de la professionnalisation des « exploitants agricoles » à Kinshasa : Problématique du développement humain. Afrique et développement n°19 (Etdudes publiées par la faculté d`économie et développement), Université d`Anvers et Facultés catholiques de Kinshasa, pp 85 oe 103.
15. KINKELA C., NTOTO R., BELANI J. ET MPANZU P., (2004), Etude sur le niveau de vie, les stratégies de survie et les problèmes genre dans les ménages de trois quartiers de Kisenso : Amba, Kumbu et Libération, CONCERN Worldwide.
16. LABIE M., (1999), la microfinance en question. Limites et choix organisationnels, Editions LUC PIRE, Bruxelles, pp 116
17. LAPENU C., CERISE, FOURNIER Y., ICHANJU P., (2002) Potentialités et limites de la caution solidaire, Fiche d`approfondissement du séminaire de Dakar n° 8.
18. LEBUGH N., NDOBA E. et GERE K, (2003) Systèmes financiers décentralisés en Afrique de l`Est. Cas de la RDC.
19. LOI n° 002/2002 du 2 février 2002 portant dispositions applicables aux Coopératives d`Epargne et de Crédit.
20. LOI n° 003/2002 du 2 février 2002 relative à l`activité et au contrôle des établissements de crédit ;
21. LOI n° 005/2002 du 7 mai 2002 relative à la constitution, à l`organisation et au fonctionnement de la Banque Centrale du Congo ;
22. Maystadt J.-F., (2002), Contribution potentielle des entités d`économie sociale au financement des micro et petites entreprises. Application au cas espagnol, mémoire, Département des sciences économiques, Université Catholique de Louvain.
23. MINISTERE DU PLAN ET DE LA RECONSTRUCTION, (2002), Rapport national.
24. MOKILI J., (1998), Politiques agricoles et promotion rurale au Congo oe Zaïre 1985 oe

1997, éd. l'Harmattan, Paris, 554 p.

25. NGONDO, (1992), Perspectives démographiques du Zaïre 1994-1999, CEDAS, Kinshasa, pp. 31-32.

26. NSABIMANA A., (2004) Introduction à la microfinance, Conférence, CTB.

27. NSABIMANA A. (2005), « Microfinance : outil de lutte contre la pauvreté ? », L'Africain n° 218, février-mars, CACEAC, Charleroi.

28. NSABIMANA A., (2002), Organisation, régulation et efficacité économique du système d'intermédiation financière en Afrique, thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences de gestion, faculté des Sciences économiques, sociales et politiques, UCL, Presses universitaires de Louvain.

29. PNUD/UNOPS (1998), Monographie de la ville de Kinshasa : Programme national de relance du secteur Agricole et Rural 1997-2001, Kinshasa, 247 p.

30. PNUD/UNOPS (1998), Programme National du secteur Agricole et Rural : plan d'actions triennal (1998-2000), Kinshasa, 231p.

31. RIFIDEC, Base de données « les activités des membres affiliées au RIFIDEC ».

Disponible sur World Wide Web : <http://www.rifidec.org>, consulté le 10 Août 2005.

32. RIFIDEC, (2005), Rapport d'activités 2004.

33. RSM, (2003) rapport du deuxième atelier du réseau solidarité microfinance du 3 au 6 novembre 2003. Disponible sur World Wide Web : <http://www.atol.be/port/rdc/document>, consulté le 6 Août 2005.

34. SAMI H., et DELORME A., (2004) Diffusion d'information et risque de crédit dans les économies émergentes,.

35. SAVE THE CHILDREN, (2001), Etude sur le maraîchage à Masina ; Rapport final, 72p.

36. SNSA, (2000) annuaire des statistiques agricoles, inédit.

37. TOLLENAERE C., (2002) Eléments de réflexion pour la promotion de la microfinance, Note d'information n° 25, pp 38.

38. USM/FENU et PNUD, (2003) Analyse des opportunités d'investissement pour le développement du secteur de la microfinance en R. D. Congo, Rapport principal,.

39. VALERIE DE BRIEY, (2005), Plein feu sur la microfinance en 2005, Regards économiques, n° 28.

40. ZELLER M., (1999) «Le rôle des services financiers ruraux dans le recul de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté», Agriculture + développement rural, Volume n° 6.

41. ZELLER M. et SHARMA M., (1998), Finance rurale et réduction de la pauvreté, Rapport

de politique alimentaire, IFPRI.

Annexes